

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2022

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

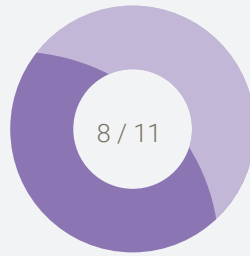
Antenne de Buis-les-Baronnies

Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



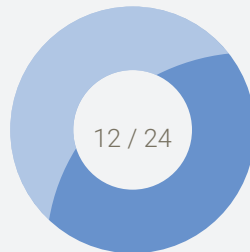
PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif



La CCBDP

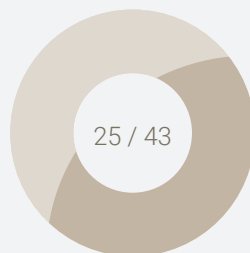
- Le territoire
- La gouvernance
- Les missions
- Les partenaires territoriaux



COMMISSION PERMANENTE

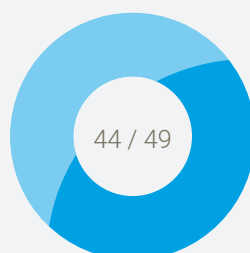
- Fonctionnement interne (RH)
- Ressources humaines
- Finances
- Communication
- Service Maintenance Patrimoine
- Classement des archives contemporaines

Les actions par commission



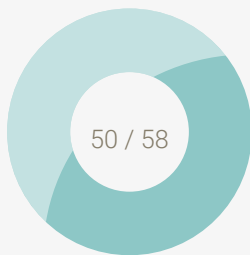
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

- SCoT Rhône Provence Baronnies
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Mobilités
- Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH
- Architecte conseiller
- Habitat logement
- Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes
- Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Activités de Pleine Nature - APN



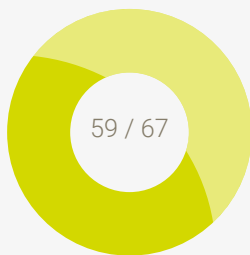
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Comités Territoriaux
- Convention Ruralité
- Projet de Territoire
- Mutualisation
- Conseillers Numériques



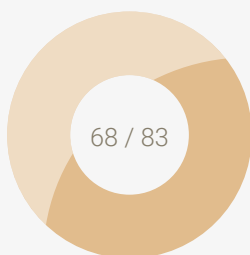
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Economie / Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
- Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE
- Agriculture
- Démarche d'attractivité
- L'Office de Tourisme des Baronnie en Drôme Provençale



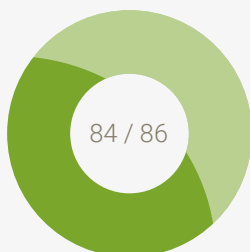
TECHNIQUE

- Déploiement de la fibre optique
- Voirie
- GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières
- Zone de Revitalisation Rurale
- SPANC



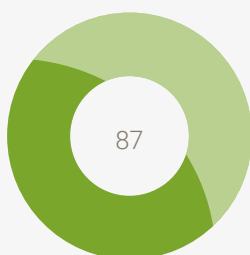
SOCIAL

- Service Portage de repas
- Transport
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Petite Enfance
- Service Enfance – Jeunesse Animation Territoriale
- Coordination Enfance – Jeunesse
- Compétence Enfance
- Compétence Jeunesse
- Animation Territoriale
- Contrat Local de Santé



BILAN ET PERSPECTIVES

- par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



LISTE DES COMMUNES & MAIRES

Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1^{er} janvier 2020

CHIFFRES

1259
Intercommunalités

34970
Communes

66.62
millions de français



L'intercommunalité, comment ça marche ?

Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

L'organisation territoriale des Baronnie

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnie se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale**.

La CCBDP est née le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017.

Les 4 Communautés de Communes fusionnées



2020 : Une nouvelle mandature pour Thierry DAYRE

Le 15 juillet 2020 avait lieu à Saint Maurice-sur-Eygues les élections du nouveau Conseil communautaire 2020-2026 de la CCBDP. Les 97 élus municipaux des 67 communes du territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale étaient réunis à « l'Espace Maintenu » pour élire les membres des instances de gouvernance de l'intercommunalité : le Président, les 15 Vice-Présidents et les 18 membres du Bureau.

Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est entouré de 15 Vice-Président(e)s en charge des commissions thématiques. Ensemble, ils composent le Comité exécutif de la CCBDP



De gauche à droite ligne du bas : Christelle RUYSSCHAERT, Claude BAS, Stéphane DECONINCK, Michel GREGOIRE, Thierry DAYRE, Alain NICOLAS, Nadia MACIPE, Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN.

De gauche à droite ligne du haut : Jean GARCIA, Eric RICHARD, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Jean-Michel LAGET, Olivier SALIN, Christian CORNILLAC.

Le Comité exécutif 2020-2026 et les 12 commissions thématiques

Thierry **DAYRE**



1^{er} adjoint de la mairie
de Nyons

Président
de la Communauté
de communes des
Baronnies en Drôme
Provençale

Chargé des questions de
« Thermalisme et bien être »

Michel
GREGOIRE



Maire de
La Roche-sur-le-Buis

1^{er} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente

Président délégué Conférence
des maires
Relations avec les associations
d'élus

Claude **BAS**



Maire de Verclause

2^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente

VPT du Territoire
du Pays de Rémuzat

En charge du projet
Natura 2000

Alain **NICOLAS**



Maire de
Vers-sur-Méouge

3^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente

VPT du Territoire
des Hautes Baronnies

Eric **RICHARD**



Maire de Aubres

4^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Val d'Eygues

Président de la
Commission **L** :

- Enfance Jeunesse
- Prévention Spécialisée
- Contrat Local de Santé
en binôme

Sébastien
BERNARD



Maire de
Buis-les-Baronnies

5^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Pays de Buis

Président de la
Commission **E** :
- Développement
touristique
- Drôme Provençale
- Équipement sportif
d'intérêt communautaire
- Culture
- Associations

Jean-Jacques
MONPEYSEN



Conseiller Municipal
de la mairie de Nyons

6^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **D** :

- Economie
- Agriculture
- Artisanat
- Commerce
- ZAE
- Contrats et programmes
de développement

Christelle
RUYSCHAERT



Maire de
Saint-Sauveur-Gouvernet

7^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **A** :

- SCoT (Schéma de
Cohérence Territorial)
- PLUI (Plan Local
d'Urbanisme intercommunal)
- PCAET (Plan Climat Air
Energie Territorial)
- Transition écologique
- Mobilité

Christian
CORNILLAC



Maire de
Mirabel-aux-Baronnies

8^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **G** :

- **Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés**

Roland **PEYRON**



2^{ème} adjoint
de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze

9^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **C** :

- **Activités et aménagements de Pleine Nature**
- **Mobilité douce**

Pascale
ROCHAS



Conseillère
Départementale
Conseillère municipale
de la mairie de
Buis-les-Baronnies

10^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **K** :

- **Politique territoriale Petite Enfance / Social**
- **Pilotage et coordination Maisons France services**
- **Contrat Territorial Global**
- **Contrat Local de Santé en binôme**

Jean **GARCIA**



Maire de
Saint-Maurice-sur-Eygues

11^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **J** :

- **SPANC**
- **Assainissement Pluvial**
- **Eau**
- **Contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)**
- **Agence de l'eau**

Olivier **SALIN**



Maire de Rémuzat

12^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **I** :

- **Coordination et gestion GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**
- **Irrigation**

Jean-Michel
LAGET

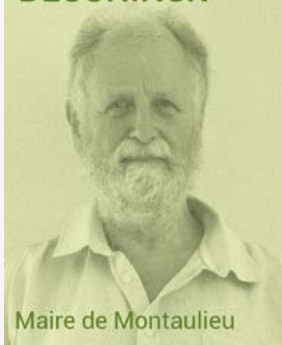


Maire de Chaudebonne

13^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **B** :

- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **PLH (Programme Local de l'Habitat)**
- **Architecture Conseil**
- **Archives**
- **ADS (Autorisation des Droits des Sols)**

Stéphane
DECONINCK



Maire de Montaulieu

14^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **H** :

- **Voirie**
- **ADN (Ardèche Drôme Numérique)**

Nadia **MACIPE**



Conseillère municipale
de Nyons

15^{ème} Vice-Présidente, Rapporteuse de la Commission Permanente

Présidente de la
Commission **F** :

- **Mutualisation**
- **Administration Générale**
- **Ressources Humaines et Formation**

Présidente du CHSCT



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Le territoire

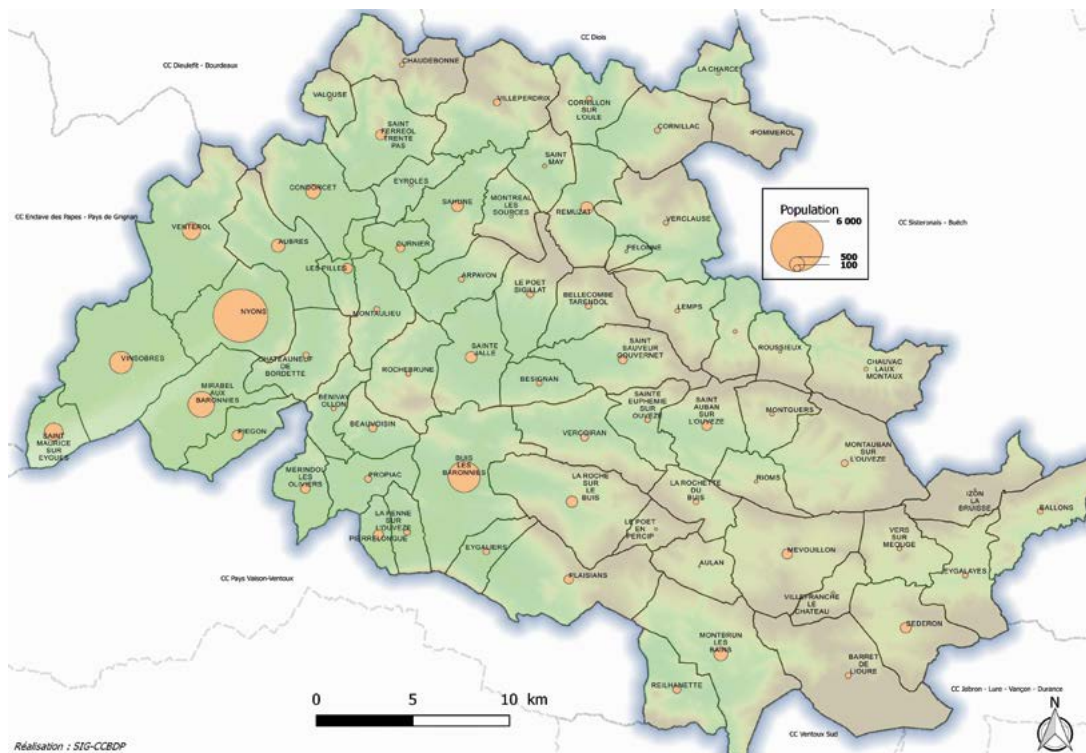
La gouvernance

Les missions

Les partenaires territoriaux locaux



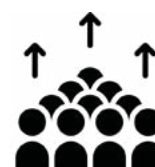
Le territoire



67 communes
1095 km²

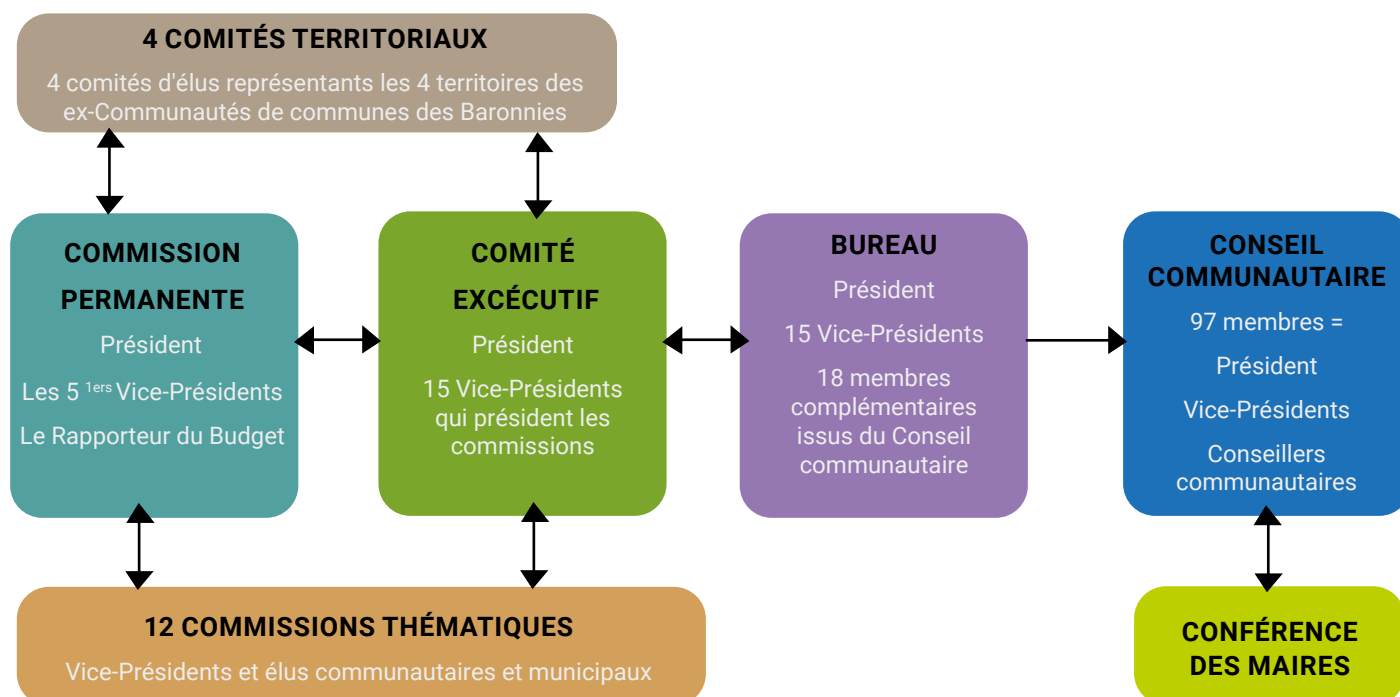


21 730
habitants
(population INSEE 2019)



Densité :
19 hab/km²
(Moyenne Drôme :
46 hab/km²)

La gouvernance



Les missions

Un vaste territoire rural un patrimoine naturel et des paysages remarquables

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

Au titre des compétences facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

Les partenaires territoriaux

La Communauté de Communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

► Le Parc intervient en matière :

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)
- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

www.baronnies-provencales.fr



Le Pays Une Autre Provence

Le Pays Une autre Provence est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter préfectoral en 2004. Son périmètre : CCB DP - C.C. Enclave des Papes Pays de Grignan – C.C. Drôme Sud Provence – C.C. Rhône Lez Provence.

► **L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.**

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme **Leader**. C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

www.paysuneautreprovence.com



Destination Drôme Provençale

« **Destination Drôme Provençale** » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.drome-provence.fr





COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)

Finances

Communication

Service Maintenance Patrimoine

Classement des archives contemporaines



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
Communes des Baronnies en
Drôme Provençale**

Chargé des questions de « thermalisme
et de bien-être »

1^{er} adjoint à la Mairie de Nyons



Eric RICHARD

**4^e Vice-Président Territorial du
Val d'Eygues**

Président de la commission L
Maire d'Aubres



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial

Président délégué Conférence des
maires

Maire de La Roche-sur-le-Buis



Sébastien BERNARD

**5^e Vice-Président Territorial
du Pays de Buis**

Président de la Commission E
Maire de Buis-les-Baronnies



Claude BAS

**2^e Vice-Président Territorial
du Pays de Rémuzat**

En charge du projet Natura 2000
Maire de Verclause



Nadia MACIPE

**15^e Vice-Présidente, Rapporteuse
de la Commission Permanente**

Présidente de la Commission F
Conseillère Municipale à la Mairie de Nyons



Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Maire de Vers-sur-Méouge

Fonctionnement interne



Ressources Humaines



3 792 574,70 €
Budget du personnel



108 agents



65 % femmes
35 % hommes



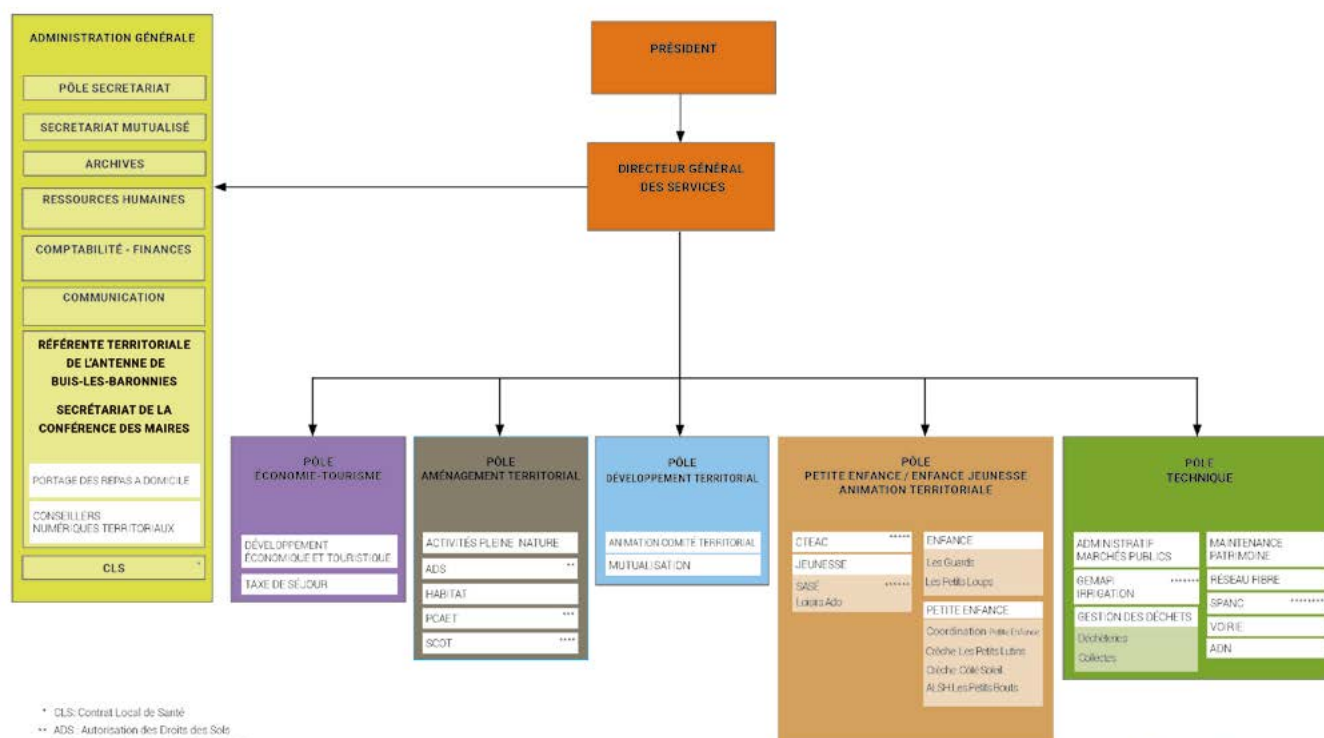
41% contractuels
59 % titulaires



98,38 ETP
en moyenne sur l'année

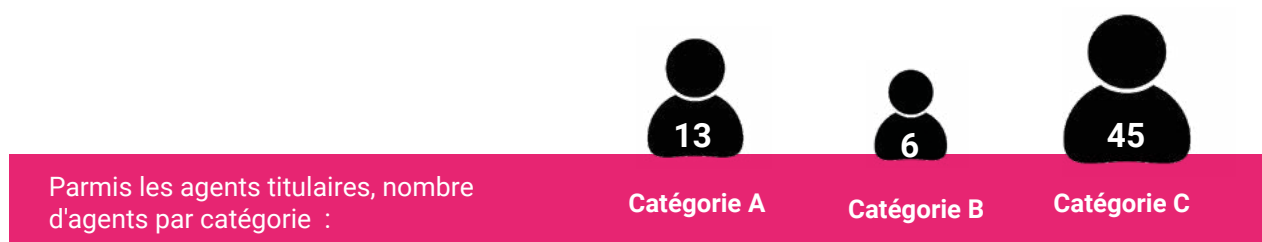
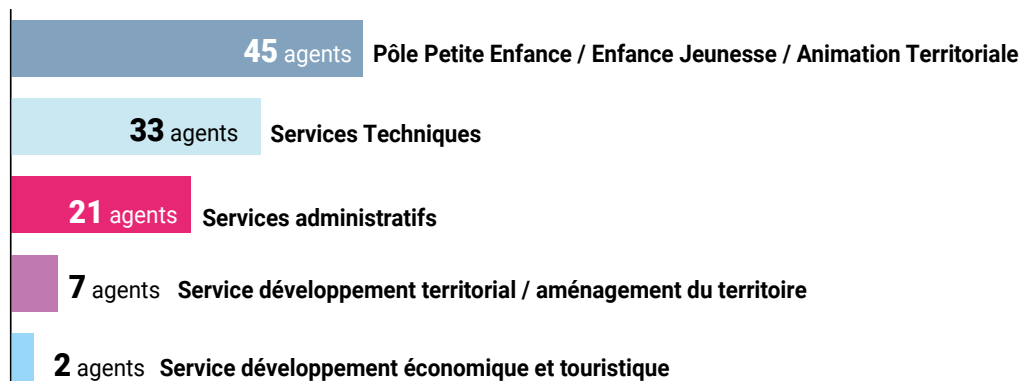
ORGANISATION DES SERVICES

ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026



* CLS: Contrat Local de Santé
 ** ADS: Autorisation des Droits des Soins
 *** PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial
 **** SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale
 ***** CTEAC: Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle
 ***** SASE: Service d'Accompagnement Socio Éducatif
 ***** GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 ***** SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Baronnies
 en drôme provençale

Au service des compétences territoriales, répartition des agents**Les actions 2022 du service RH**

Le service des Ressources Humaines a dû mettre en œuvre de nombreuses mesures administratives réglementaires pour ses agents : bonification indiciaire, revalorisation catégorielle, transformation de la filière médico-sociale, augmentation du SMIC et du point d'indice.

Plusieurs recrutements ont également été opérés afin de consolider la mise en œuvre des compétences intercommunales :

- **Service administratif** : recrutement de trois Conseillers numériques territoriaux, d'une chargée de mission « Contrat Local de Santé » et d'une nouvelle secrétaire mutualisée ;

- **Petite Enfance** : création d'une micro-crèche dans le cadre d'une restructuration globale des équipements Petite Enfance ;

- **Accueil de deux stagiaires entre avril et septembre 2022 ainsi que 2 jeunes étudiants sur la période estivale** pour réaliser les missions d'Ambassadeurs du tri et communiquer dans les lieux d'hébergement sur l'extension des consignes de tri.

La fin d'année 2022 a par ailleurs été marquée par de nouvelles élections professionnelles. Désormais le cadre du dialogue social s'inscrit dans une toute nouvelle instance : le Comité Social Territorial, regroupant l'ancien Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la collectivité.

Enfin le service a accompagné la mise en œuvre de deux actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux Femmes : la distribution de sachets pharmaceutiques reprenant les numéros institutionnels et associatifs utiles et une formation à destination des Elus(es) et des agents sur cette thématique.

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2022

L'exercice budgétaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et six budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M14) et les budgets annexes suivants :

- créés au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :
 - Budget annexe des Ordures Ménagères (instruction budgétaire M4)
 - Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
 - Budget annexe ZA (instruction budgétaire M14 – assujetti à la TVA)
 - Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M14)
 - Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)
- créé au 1^{er} janvier 2019 suite au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés des communes
 - Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M14)

Budget principal – Compte administratif 2022

→ Conformément au code général des collectivités territoriales, le vote du compte administratif 2022 a été adopté en séance du 6 avril 2022. Ce vote a été précédé, au cours de la même séance, par l'approbation du compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nyons.

→ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif : **9 243 414.58 €**

→ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors résultat reporté : **10 821 772.06 €**

Résultat reportable : **2 444 972.29 €**

Résultat de l'exercice : **1 578 357.48 €**

Affectation en réserve d'investissement : **1 310 909.64 €**

Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2022 :

2 712 420.13 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets du territoire du Val d'Eygues, financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1^{er} janvier 2020,
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCOT et l'élaboration du Projet de territoire,
- L'Enfance et la Jeunesse avec la notamment la prise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies,
- La Petite Enfance avec la création au 1^{er} décembre 2019 d'une micro crèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à AESIO,

- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC,
- Le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC),
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme,
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants,
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnie en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnie (SCOT) ou depuis 2020 le SYPP (transport et traitement des déchets),
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

→ **Chapitre 014 – atténuations de produits est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).**

Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle.

La somme de 216 409 € a été prélevée et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu de la même réforme.

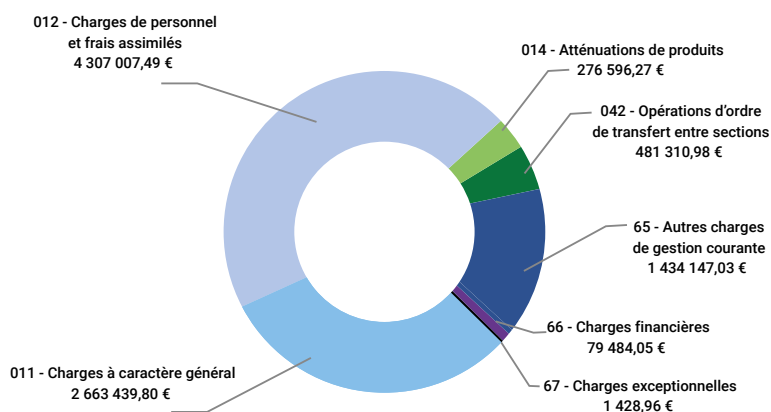
→ **Chapitre 66 – Les charges financières**

Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année. Chapitre en légère diminution en 2022.

→ **Chapitre 042 – Les opérations d'ordre**

Essentiellement constituées des dotations aux amortissements, ces opérations correspondent à un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

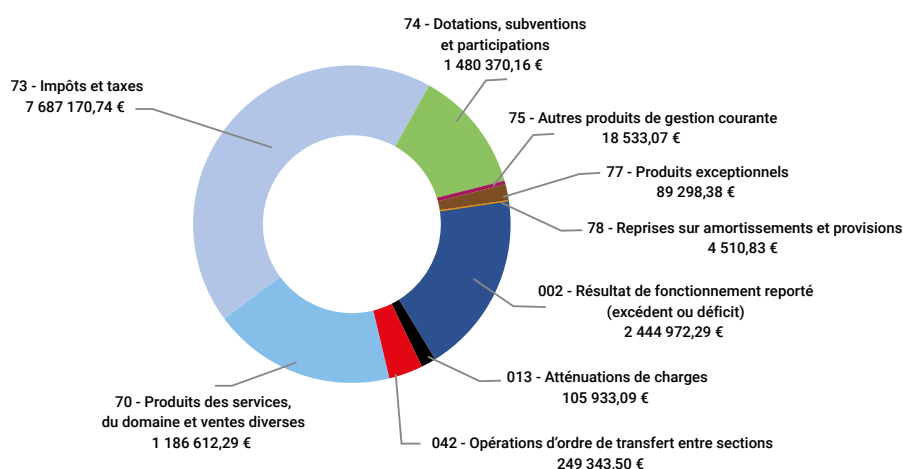
→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



→ **Total : 9 243 414.58 €**

Finances

Recettes de fonctionnement



→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

Recettes 2022 : 10 821 772.06 €

Reprise de l'excédent 2021 : 2 444 972.29 €

Total : 13 266 744.35 €

→ Chapitre 013 – Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur SOFAXIS pour les agents du régime spécial. Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents.

→ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :

- La part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- La facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- La refacturation du service ADS auprès des communes conventionnées,
- La revente de matériaux issu du service Déchets du territoire du Val d'Eygues,
- La refacturation du service de mutualisation (agents mis à disposition auprès des communes).

→ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Concernant l'exercice 2022, les choix budgétaires opérés par la CCBDP en matière de fiscalité locale ont permis de sauvegarder une capacité d'autofinancement de 1.5 millions d'euros.

En matière de gestion des déchets, TEOM et REOM ont dû être ajustées pour compenser la hausse de la TGAP selon un calendrier imposé par l'Etat.

Fortement impacté durant la crise sanitaire, le produit de la Taxe de séjour a retrouvé son niveau d'avant crise : 597 K€ en 2022.

La Communauté de communes est bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 257 574 € (+22 568 € par rapport à 2020).

→ Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistance maternelle et le lieu d'accueil pour enfants parents), ou du

Département pour le service de prévention spécialisé et la politique d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subventions de l'Etat liées à l'achat de masques et de subventions exceptionnelles de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

→ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collège Henri BARBUSSE et de la location du logement située au quartier les Guards à Nyons.

→ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.



Finances

→ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

3 907 691,21 €

→ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors résultat reporté : 2 637 807,73 €

Résultat reporté : 585 163,21 €

Résultat de l'exercice : -1 269 883,48 €

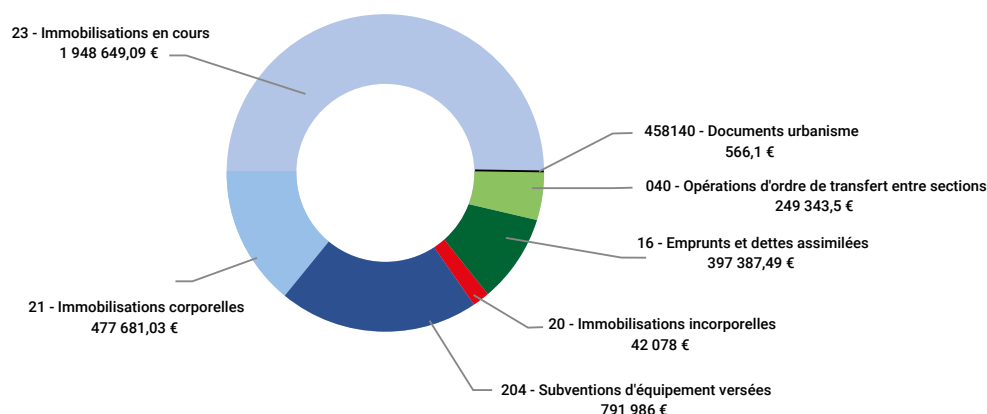
Virement prévu au BP 2021 : 1 310 909,64 €

La section d'investissement a été marquée par :

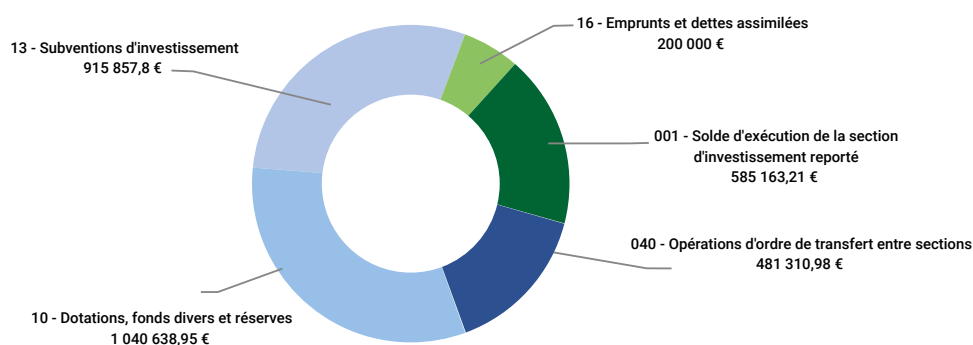
- Le lancement des travaux sur l'antenne de Buis-les-Baronnies de la CCBDP ayant nécessité l'aménagement de locaux provisoires,
- Les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire,
- La fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire ainsi que la réalisation d'une étude SIL sur le Pays de Buis et sur les Hautes Baronnies,

- Diverses études, aménagements et acquisitions d'équipements tels que le remplacement de la tyrolienne de l'ALSH des Guards, l'acquisition de véhicules, l'achat de vélos à assistance électrique, de matériel informatique, de mobilier, de conteneurs à roulettes et de colonnes à verre ainsi que du matériel et de l'outillage destinés aux services techniques,
- L'encaissement d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Les budgets annexes

Ordures ménagères

Le budget annexe Ordures Ménagères traduit financièrement une partie de la compétence «Gestion des déchets» des territoires du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. Il a été marqué par l'acquisition d'un camion benne, de divers conteneurs ainsi que par la réalisation d'une étude géotechnique sur la déchèterie de Buis-les-Baronnies. Depuis le 1er janvier 2020 les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 459 075.21 €	1 545 627.71 €	134 285.43 €	666 232.98 €

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
101 652.12 €	136 237.92 €	2 671,06 €	11 135,34 €

GEMAPI

Crée au 1^{er} janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
307 530.74 €	532 151.73 €	0 €	0 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA a enregistré l'acquisition-vente de trois parcelles en 2021 ainsi que l'installation d'une borne incendie sur la ZA du Plan d'Oriol. Des études topographiques ont également été menées sur les ZA de Nyons et de Buis-les-Baronnies

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
406 503.50 €	360 995.60 €	372 524.78 €	252 558.49 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'usager et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
28 931.78 €	47 145.02 €	866,67 €	45 290.99 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part transport payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal. A noter que le versement effectif de la subvention 2022 a été réalisé sur l'exercice 2023, une fois voté le budget de ce nouvel exercice comptable.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
47 066.57 €	2 877.90 €	0 €	0 €



Communication



13 000
exemplaires

du magazine intercommunal
diffusé 2 fois par an
en boîte aux lettres sur le territoire
de la CCBDP



Page Facebook CCBDP

1351 abonnés
64 publications



15 287
de visiteurs en 2022



28

Communiqués de presse
destinés au quotidien Le Dauphiné
Libéré et à l'hebdomadaire La Tribune

Communication

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale mène des actions et des campagnes de communication destinées à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets.

Le service Communication accompagne les projets des différents services de la CCBDP en concevant certains supports de communication. Il diffuse également une information de proximité via ses différents outils institutionnels : site internet, magazine, réseaux sociaux...

LES PUBLICATIONS DU SERVICE COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2022

Le Magazine Intercommunal N°10, N°11
2 magazines en 2022



Différents documents
selon les besoins des
services de la CCBDP



Le Rapport
d'Activités 2021

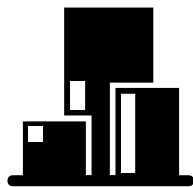
Un document annuel
de 98 pages
imprimé en 100
exemplaires diffusés
auprès des maires.
Décliné sous forme
de diaporama à
destination des
conseils municipaux.



PROGRAMMES PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

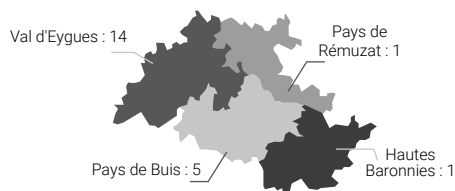
Le service
Communication
édite tout au long
de l'année,
les programmes
du service Petite
Enfance, Enfance
Jeunesse.




7795

Total surface bâtiments
utilisés

Nombres de bâtiments répartis par territoire



Catégorie de bâtiments



Déchets **7**



Services
Généraux **6**



Tourisme **2**



Action Sociale **6**

Service Maintenance Patrimoine

Le service SMP est en charge de la gestion et de l'entretien du patrimoine de la CCBDP.

Ce patrimoine est composé du patrimoine bâti et du parc de voitures légères.

Il assure également le suivi des travaux de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti.

Il participe également à la gestion de l'Aire des Gens du Voyage.

Enfin, il suit le déploiement de la fibre optique (FTTH) assuré par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) (page 60).

Il est amené à travailler de manière transversale avec tous les services de la CCBDP.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI :

- Contrôles règlementaires ;
- Diagnostics règlementaires ;
- Contrats d'entretiens obligatoires et volontaires ;
- Travaux d'entretien de réhabilitation et de constructions ;
- Gestion des fluides ;



GESTION DE LA FLOTTE VÉHICULE :

- Contrôle règlementaire ;
- Entretiens obligatoires et nécessaires ;

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)

- Suivre la gestion déléguée à la commune de Nyons
- Assurer le suivi du Schéma Départemental 2022-2028

Archives



2 archivistes
36 communes
+ CCBDP



53,83 mètres
linéaires triés
17,64 mètres
linéaires classés
17,11 mètres
linéaires éliminés



Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes.

Bilan 2022

Les agents du service exercent auprès des communes du territoire les missions liées à la collecte, à la sélection, au tri, au classement, à la conservation et la communication des archives contemporaines.

Actuellement 36 communes en bénéficient : ARPAVON, AUBRES, BALLONS, BEAUVOISIN, BELLECOMBE-TARENDOL, BENIVAY-OLLON, BESIGNAN, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CORNILLON-SUR-LOULE, CURNIER, EYGALAYES, EYGALIERS, LA PENNE-SUR-LOUVEZE, LE POET-SIGILLAT, LES PILLES, MEVOUILLON, MONTAULIEU, MONTFERRAND-LA-FARE, NYONS, PIEGON, PIERRELONGUE, PLAISIANS, PROPIAC, ROCHEBRUNE, SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNAT, SAHUNE, SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES, SAINTE-JALLE, VENTEROL, VERCOIRAN, VERCLAUSE, VILLEPERDRIX, VINSOBRES,

Perspectives 2023

- Mettre en œuvre une structuration de l'information au sein de l'organisation de la CCBDP
- Finaliser le tri des archives des anciennes Communautés de communes en vue de leur élimination



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCoT-PLUI – Plan Climat Air Energie Territorialisé –
Transition Ecologique – Transport

Commission B :

Politique du logement et du cadre de vie –
PLH – Architecture Conseil - ADS

Commission C :

Activités de Pleine Nature – Mobilité douce



Commission A

Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCoT-PLUI – Plan Climat Air
Energie Territorialisé –
Transition Ecologique –
Transport**

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Commission B

Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et
du cadre de vie – PLH –
Architecture Conseil
ADS**

Maire de Chaudebonne



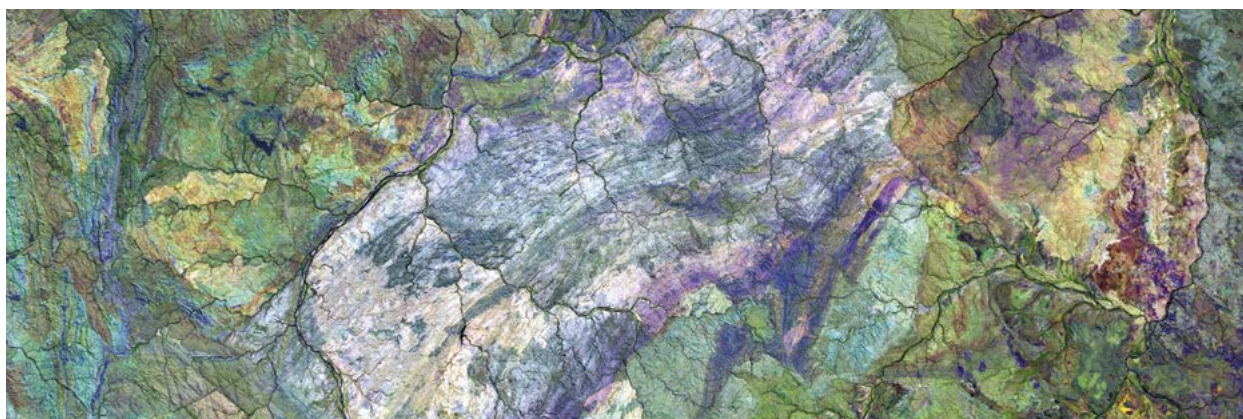
Commission C

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué aux
Activités et aménagements
de Pleine Nature – Mobilité
douce**

2^e adjoint de la Mairie
de Montauban-sur-Ouvèze

Commission A

**3172 km²**

2 régions
3 départements
8 intercommunalités
177 communes

**234 329
habitants**

SCoT Rhône Provence Baronnies

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme à vocation réglementaire qui fixe, à l'échelle de plusieurs EPCI, l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire avec une vision prospective portée par les élus du Bureau et du Comité syndical (2 instances représentatives des 8 EPCI).

Il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement sur les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de l'accès aux services, de la prévention de l'agriculture, de paysages, des corridors biologiques, tel que les élus souhaitent aménager leur territoire. Cette élaboration est ponctuée d'échanges en 2022 avec les 3 DDT* (Ardèche, Drôme et Vaucluse) sur les partis pris de l'Etat à travers à une note d'enjeux cadrant la construction de ce document. Un dialogue entre les parties prenantes devrait permettre d'aboutir à des objectifs communs qui devront répondre notamment à la Loi Climat et Résilience. La question du ZAN* en fait partie comme enjeu majeur pour un territoire aussi vaste que le SCoT Rhône Provence Baronnies et également à l'échelle des inter-SCoT vis à vis des SRADDET AURA et PACA. Un Rapport sur les « Constats partagés et vocations » présenté au bureau du 24 mai 2022, reprend l'ensemble de ces enjeux.

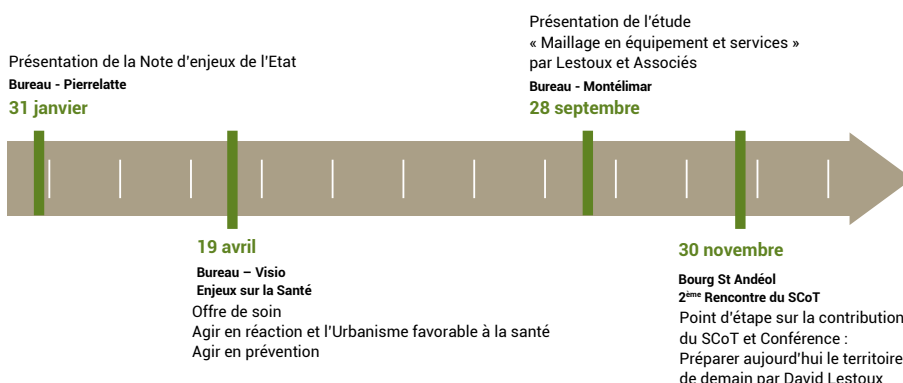
*DDT : Direction Départementale des Territoires

*ZAN : Zéro Artificialisation Nette

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN COURS par commissions thématiques :

- **Commission 1 - Se loger** : 2 livrets « Dynamiques démographiques » et « Habitat – Logement ».
- **Commission 2 - Valoriser et préserver les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères** : Etat initial de l'environnement – Analyse paysagère, en cours de finalisation par SOBERCO et enrichis par des ateliers avec les acteurs locaux. En 2022, 6 ateliers participatifs sur « l'Energie », « la Ressource en Eau » avec un petit Comité en focus sur « l'Eau potable », puis « la Biodiversité », et « les Paysages ».
- **Commission 3 - Produire et travailler** : lancement en septembre 2022 de l'Etude Filière économiques locales par Terre d'Avances, Ceresco et Setec ; Rapport de l'UNICEM, Etat des lieux de l'approvisionnement en matériaux de construction issus des carrières et du recyclage sur le territoire du SCoT Rhône Provence Baronnies (juillet 2022).
- **Commission 4 - Se déplacer, vivre, apprendre, se cultiver et consommer** : Etude maillage d'équipements (dont commerces) : connaissance (diagnostic), enjeu, prospective entre janvier et octobre 2022 par Lestoux et associé. Un volet agricole a été ajouté en partenariat avec les Chambres consulaires.

Les grandes dates du SCoT en 2022 :



Cotisation des EPCI :
1,12€/habitant
au 1^{er} janvier 2022,
voté le 31 janvier 2022



Les élus du Bureau et
du Comité syndical
pour la CCBDP sont :

> BUREAU

Christelle RUYSSCHAERT
(1^{ère} Vice-Présidente)
Pierre COMBES

> COMITÉ SYNDICAL

Thierry DAYRE
Sébastien BERNARD
Jean-Michel LAGET
Roland PEYRON
Olivier SALIN

4 PHASES SUR 6 ANS

PHASE 1 : Constitution du
diagnostic et partage des enjeux
prioritaires

PHASE 2 : Construction du projet
d'aménagement stratégique :
socle du projet politique
(PAS : Projet d'aménagement
stratégique)

PHASE 3 : Traduction
réglementaire du projet DOO
(Document d'Orientation et
d'Objectifs et du document
d'aménagement commercial)

PHASE 4 : Consultation légale et
réglementaire et enquête publique
avant approbation

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL POUR LA CCBDP ?

L'enjeu principal consiste à veiller à la préservation des intérêts du territoire de la CCBDP lors de la phase de construction des documents réglementaires du SCoT. Le futur projet de territoire sera là pour fédérer l'ensemble des dynamiques en cours, dans une vision politique clairvoyante, afin que la stratégie territoriale, notamment en aménagement, soit perçue dans ce document supra-communautaire. La concertation avec les élus locaux référents devra être au cœur de la méthodologie de travail. Des liens entre le projet de définition de la stratégie Logement et Cadre de vie de la CCBDP, la stratégie d'aménagement territorial comprenant le volet mobilités seront révélés par ce projet de territoire commun.

Perspectives 2023

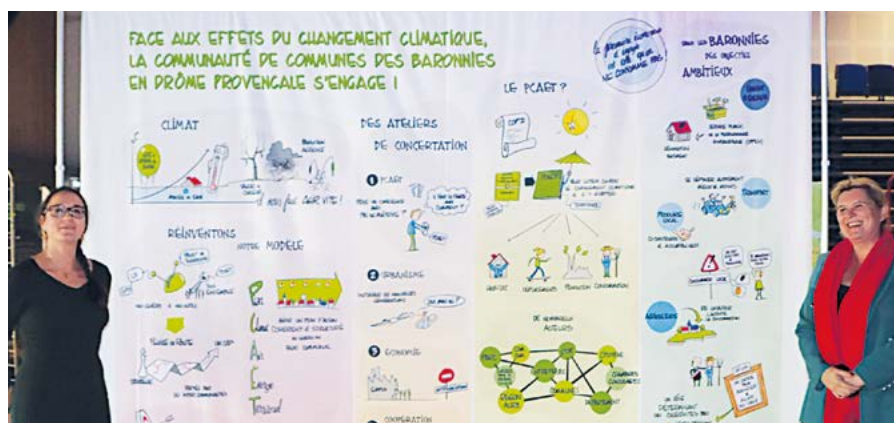
- Lancement d'une étude « SCoT et Santé » (mai 2023)
- Révision des SRADDET AURA et PACA
- Proposition d'Amendement de la Loi Climat et Résilience par les élus du Conseil d'administration de la Fédération des SCoT, et projets de décret nomenclature pour les seuils de prises en compte de l'artificialisation en enveloppe urbaine
- Projet de loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (promulgué le 10 mars 2023)
- Poursuite de l'Etude des Filières Economiques locales, finalisation du diagnostic en février 2023
- Finalisation et restitution des travaux d'étudiants de l'IUGA : « les Formes urbaines en 2050 en Rhône Provence Baronnies »

Commission A



La voiture est le moyen de transport le plus utilisé

dans le Baronnies pour se rendre sur son lieu de travail



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec le PCAET, la Communauté de Communes doit coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition écologique et énergétique sur les volets d'ATTENUATION et d'ADAPTATION, avec plusieurs leviers d'action :

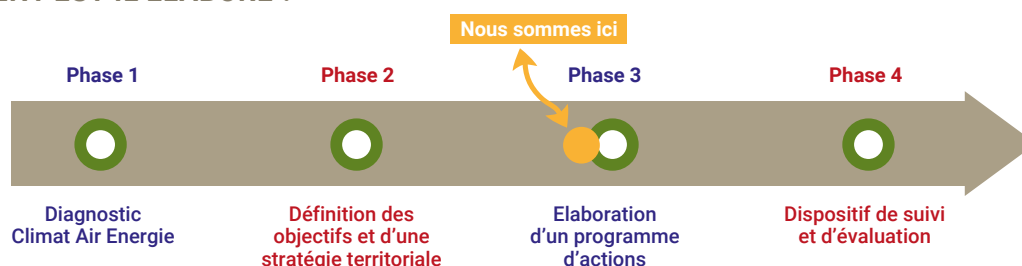
- Sobriété / Economie d'énergie
- Développement / Autoconsommation
- Adaptation : capacité à anticiper, gagner en agilité tout en limitant les risques de ruptures pour protéger les plus vulnérables.

Le levier transversal de l'accompagnement aux changements des comportements est sur le temps long en démarrant par de la sensibilisation, puis de l'acculturation vers une montée en compétence en capacitation.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PCAET, la Communauté de Communes s'est engagée dans une expérimentation, menée par l'ADEME sur plusieurs territoires en France, visant à préparer particulièrement l'adaptation au changement climatique des territoires face au changement climatique. Cette démarche nommée « TACCT » (Trajectoires d'adaptation au changement climatique) permet de trouver des solutions et de se préparer à un climat qui change.

L'engagement de la CCBDP a été illustré par une fresque graphique, support pédagogique et de communication. La thématique de la transition énergétique et l'outil PCAET sont à l'honneur sur le stand CCBDP à la Foire ECO Bio à Nyons. La projection du film DEMAIN de Cyril DION suivi d'un débat est venue clôturer la manifestation, au Cinéma Arlequin. Un courrier aux 67 maires pour la diffusion du DIAGNOSTIC, le 16/09/2022 a été réalisé.

COMMENT EST-IL ÉLABORÉ ?



UN PCAET doit être révisé tous les 6 ans.



LES AXES STRATÉGIQUES DU PCAET RÉSULTANT DE LA PHASE 2

Transition environnementale des entreprises

- Présenter la transition environnementale comme un moteur d'attractivité
- Coordonner, accompagner, et faire remonter les expériences
- Plan de mobilités entreprises
- Gestion de l'énergie

Habiter et Aménager

- Mise en place d'un guichet unique et suivi des démarches d'accompagnement
- Dynamique de revitalisation en centre-ville à insuffler
- Retours d'expérience sur les constructions et rénovations
- Récupération des déchets du bâtiment

Cultiver, élever et se nourrir

- Créer de nouveaux points de vente collectifs
- Problème de la ressource en eau sur le territoire
- Pérenniser le foncier agricole, mieux l'organiser
- Economie circulaire

S'adapter et se protéger face au changement climatique

- Anticiper le manque d'eau et les conflits d'usages qui en découlent
- Préparer la mise en difficulté des systèmes agricoles et touristiques
- Limiter la dégradation de la santé et de la sécurité des habitants et des estivants

Tourisme durable sur le territoire

- Vision commune du tourisme durable
- Accompagner les touristes vers la mobilité durable
- Structurer le réseau
- Création de liens entre habitants et touristes

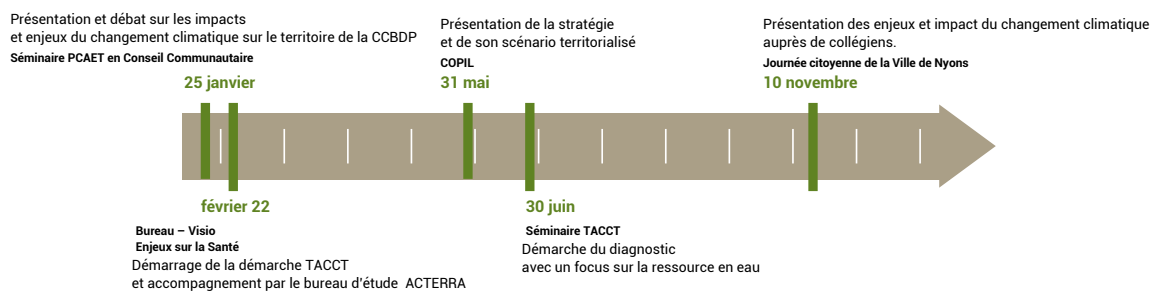
Se déplacer et transporter

- Augmenter la fréquence et la couverture géographique des transports communs / scolaires
- Développer les transports en commun sur les axes structurants
- Faire connaître les initiatives existantes
- Hub bus de Nyons

Energies renouvelables

- Préservation du territoire
- Mise en place de micro-réseaux pour développer l'autoconsommation
- Groupe de travail à mettre en place sur la gestion du bois
- Mise en place d'un référent par commune

Les grandes dates du PCAET en 2022 :



Perspectives 2023

- Validation de la stratégie du PCAET en Conseil communautaire
- Identification des principaux enjeux d'adaptation du territoire avec la démarche TACCT, via l'accompagnement du bureau d'étude ACTERRA – Finalisation du diagnostic avec 2 ateliers de coproduction (EAU et SANTE)
- Animation d'ateliers avec les acteurs locaux pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique
- Travail en coopération avec le Contrat Local de Santé sur l'enjeu de la santé et de l'adaptation au changement climatique
- Elaboration de la phase 3 du PCAET - Programme d'actions et animations en comités territoriaux

Commission A



**La voiture
représente
75%**

des déplacements
sur le territoire
CCBDP



**Objectifs
SRADET ***

-15% sur la
consommation
d'énergie liée à la
mobilité en 2030 et
-11% en 2050



Mobilités

La Communauté de Communes est en cours d'élaboration de son PCAET. L'un des leviers identifiés sur son territoire concerne la maîtrise de la demande en énergie. La large part représentée par les transports routiers, tant au niveau de la consommation d'énergie qu'au niveau des émissions de GES*, l'incite à orienter certains de ses objectifs et actions opérationnelles dans le sens d'une mobilité décarbonée et moins consommatrice d'énergie.

Depuis la réponse à l'appel à projet Vélo et Territoire de l'ADEME auquel la CCBDP a été lauréat, la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant le développement d'une mobilité durable pour les Baronnies en Drôme Provençale a pris la forme d'un schéma des mobilités global et d'un schéma directeur cyclable, finalisés au cours du 1^{er} semestre 2022, reprenant les objectifs du PCAET.

L'élaboration de cette étude s'est déroulée avec en arrière-fond les enjeux de la Loi d'orientations des mobilités (LOM). La CCBDP n'ayant pas pris cette compétence, une convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été signée fin 2022. En tant qu'AOM* locale, elle a délégué la compétence en Mobilité active à la CCBDP en tant qu'AO2 (Autorité organisatrice secondaire). En lien avec les autres EPCI du périmètre du SCoT RPB*, une coopération territoriale s'est dessinée afin de répondre aux enjeux de la mobilité à l'échelle d'un bassin et en cohérence avec les bassins limitrophes dans l'objectif d'un contrat opérationnel de mobilité.

*GES : Gaz à Effet de Serre

*AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

*SCoT RPB : SCoT Rhône Provence Baronnies

3 actions sont à l'honneur :

- Réédition du service de prêt découverte gratuit de VAE* durant 1 mois avec un volet entreprise à développer
- Mise en place d'un service de location longue durée pour public fragile
- Création d'une Centrale des Mobilités (physique, numérique et itinérante)

Une convention cadre avec DROMOLIB a été signée le 21 mars 2022 pour 3 ans (2022-2024) afin d'initier les premières actions du schéma des mobilités.

*VAE : Vélo à Assistance Electrique

*SRADET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

MOBILITÉ VÉLO ET TERRITOIRE - Bilan 2022



ANIMATION ECOMOBILITÉ FOIRE ECO - BIO - NYONS 3 ET 4 JUILLET 2022

Animation Quizz de rue en partenariat avec la Compagnie Re-Volt : 150 personnes.
Parcours de maniabilité vélo en partenariat avec DROMOLIB : 35 personnes.



CHALLENGE MOBILITÉ - 2 JUIN 2022

Fréquentation du stand : 35 personnes.
Mobilisation agents : 26 (covoiturage, vélo et marche).
Animation : atelier réparation vélo par les Panseurs du Carrefour des habitants.



SERVICE PRÊT GRATUIT DE VAE*
DU 26 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2022
4 loueurs en convention.
8 VAE en prêt (4 Nyons, 4 Buis-les-Baronnies).
54 réservations pour 72 vélos loués.
43% des usagers résident à Nyons, 22% à Buis les Baronnies.
2 entreprises participantes, Sanisphère et CFPPA.



VELORUTION – 6 NOVEMBRE 2022
Inauguration des vidéos ECOMOBILITÉ en présence Christelle RUYSSCHAERT.
Environ 120 personnes présentes et 6 partenaires mobilisés.

Perspectives 2023

- Définition des bassins de mobilité par la Région AURA en tant qu'AOM locale
- Candidature au Plan départemental de la prévention routière de la Préfecture de la Drôme
- Notification du marché public d'achat et maintenance pour une flotte de 19 VAE
- Lancement du service de location longue durée pour public fragile – Vélo pour tous !
– avec une convention de partenariat avec 4 structures sociales avec un accompagnement par le CEREMA
- Validation du Plan de Mobilité interne en CST* de la CCBDP et lancement de sa mise en œuvre (essai de VAE pour 10 agents pendant 1 mois, pose d'un abri vélo et d'arceaux sur le site du siège...)
- Lancement d'un marché public d'achat de box de vélo sécurisé sur le territoire de la CCBDP
- Mise en œuvre de l'action de la Centrale des Mobilités en partenariat avec l'ADRETS*
- Edition 3 du service de prêt découverte gratuit de VAE durant 1 mois

*CST : Comité Social Technique

*ADRETS : Association pour le Développement en Réseau des Territoires et Services

Commission B



**1073 conseils
personnalisés**
auprès des ménages



Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat)

A l'échelle de 5 intercommunalités qui compose le SPPEH Sud Drôme, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique, depuis 2021. La CCBDP était présente au Comité départemental de la Transition énergétique du 16 mars 2022, afin de relier ses enjeux locaux au SRADDET AURA.

Le SPPEH se poursuit en 2022 avec le même opérateur, le Ceder mais avec des objectifs revus à la hausse.

Durant l'année 2022, une préparation vers une transformation **du SPPEH vers le SPRH*** qui tient de la volonté du gouvernement de rassembler les politiques d'amélioration de l'habitat et de la rénovation thermique.

Le SPRH* représente une évolution vers un service public de l'habitat où l'usager va pouvoir trouver la réponse à tous ses besoins concernant la rénovation de son logement via une porte d'entrée unique : **l'Espace Conseil France Renov' (ECFR)**. Il concerne à ce titre les projets de rénovation énergétique, les projets d'adaptation du logement, de lutte contre la précarité énergétique et l'indignité. Le SPRH s'inscrit donc dans la continuité du SPPEH et des dispositifs portés par l'ANAH (OPAH, PIG...).

► **Communication : partenariat avec le CEDER** lors de la Foire Bio pour assurer des permanences SPPEH, gratuites et sans rdv auprès des particuliers pendant toute la durée de l'événement : 15 personnes rencontrées.

*SPRH : Service Public de Rénovation de l'Habitat

► Réalisation d'une fresque par un facilitateur graphique pour illustrer la démarche amélioration de l'habitat et de rénovation thermique pour rejoindre les enjeux du PCAET.

► **28 juin 2022** Délibération en conseil communautaire pour actualiser la convention inter-EPCI avec le chef de fil qui est la CAMA*, par avenant et renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'opérateur CEDER

► **Enquête SPPEH (7-25 juillet)** : enquête en ligne + phoning pour connaître plus précisément les travaux réalisés suite aux conseils du CEDER auprès des bénéficiaires. 81 répondants CCBDP.

Bilan 2022

- Information de 1^{er} niveau : 582 contacts réalisés
- 463 conseils personnalisés aux ménages
- Accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux : 28 projets
- Coût total du service : 51 741€

*CAMA : Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération

Perspectives 2023

- **Le dispositif d'accompagnement « Mon accompagnateur Rénov' »** à disposition des ménages devient obligatoire (arrêté le 21 décembre 2022) pour obtenir certaines aides à partir de 2023
- **Le SPPEH devient SPRH***
À compter du 1^{er} janvier 2023, les travaux de rénovation énergétique globale peuvent bénéficier d'une aide de l'Anah : MaPrimeRénov' Sérénité pour les propriétaires occupants



Architecte conseiller

La mission d'architecte conseil a pris fin au 31 mars 2022, elle est reconduite sous la forme d'un nouveau marché renouvelé le 6 avril. Les permanences au public et certificat de conformité des projets de la Zone des Grands Tilleuls sont poursuivies. Ses missions ont été étendues aux 2 nouvelles actions suivantes :

- Rédiger des fiches conseils dématérialisées (hors vacation), afin d'émettre un avis et une analyse sur des dossiers en cours de traitement par le service ADS, en accord avec la mairie de la commune concernée.
- Intervention lors d'un programme de formation, l'urbanisme et planification organisée par le pôle aménagement et le service ADS de la CCBDP, en associant le CAUE

* CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme



30
fiches-
conseils
éditées



Bilan 2022

Les permanences : 4^{ème} vendredi du mois (matin) à Nyons :

30 fiches-conseils pour 10 rendez-vous dans l'année contre 5 en 2021 et 3 fiches conseil dématérialisées contre 9 en 2021 :

- 26 fiches concernent des logements dont 6 fiches pour des constructions neuves, 14 fiches pour des réhabilitations et 6 fiches pour des extensions.
- 3 fiches concernent des bâtiments agricoles.
- 1 fiche concerne une collectivité.
- On retrouve une fréquentation d'avant la crise sanitaire (28 en 2019). Les conseils sont assez bien repartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

CONSEIL ARCHITECTURAL

Une grande majorité des problèmes est de l'ordre d'unité architecturale par rapport à l'existant, à l'environnement bâti et au style de référence.

Les conseils donnés cette année concernent principalement :

- L'implantation : ancrage et intégration au site.
- Le traitement architectural : traditionnel ou contemporain (volumétrie, aménagements intérieurs et type matériaux).
- Les proportions et implantations des ouvertures, la nature et la couleur des enduits et la toiture (volumétrie et type de couverture).
- Deux conseils concernent des panneaux photovoltaïques et un conseil l'isolation thermique

Perspectives 2023

- Renouvellement de la convention partenariale cadre avec le CAUE
- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants avec des supports visuels

Commission B



96 016 €
Coût de
cette étude

Subventions sollicitées
auprès de l'Agence
nationale d'amélioration
de l'habitat et du
Conseil départemental
de la Drôme



Habitat Logement

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de « Politique du logement et cadre de vie » la CCBDP a souhaité réaliser une étude pré-opérationnelle d'habitat programmé qui préfigurerait un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les dernières OPAH* contractualisées sur son territoire, associées à un dispositif PIG*, remontent aux années 2007-2012. La problématique habitat/logement est donc actuellement appréhendée de manière transversale, vue comme levier d'action et de développement au centre de plusieurs réflexions stratégiques comme la démarche d'attractivité, le Contrat Territorial Global, le PCAET, le SCoT et bien sûr le Projet de Territoire.

Cette étude, pilotée par la CCBDP, doit permettre de disposer d'éléments d'analyse et de cadrage (diagnostic) sur la question de l'habitat et du logement à l'échelle de son territoire inter-communal aux enjeux éminemment ruraux. Une attention spécifique est portée sur les communes du programme « Petite Ville de Demain » que sont Nyons et Buis-les-Baronnies. Ces dernières constituent, en effet, les centralités urbaines du territoire et réunissent des caractéristiques nécessitant un programme de revitalisation.

Ainsi cette étude s'inscrit dans une démarche globale, qui doit, d'une part, prendre en compte les problématiques habitat / logement dans un contexte de faible densité de population, localisées sur des petites et très petites communes du territoire. Et, d'autre part, répondre au projet de revitalisation des communes de Nyons et de Buis-les-Baronnies, lauréates « Petite Ville de Demain ». Elle donnera lieu, dans un second temps à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'ORT, issue de la loi Élan, propose des mesures facilitant les projets en faveur du logement et de l'aménagement urbain. Cette opération associera notamment la CCBDP, les « Petites Villes de Demain » (Nyons et Buis-les-Baronnies) et d'autres communes (ou bourgs centres) qui le souhaiteraient. Ce contrat ORT, étroitement liée au Projet de Territoire, soulignera ainsi le rôle de centralité des villes de Nyons et Buis-les-Baronnies au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

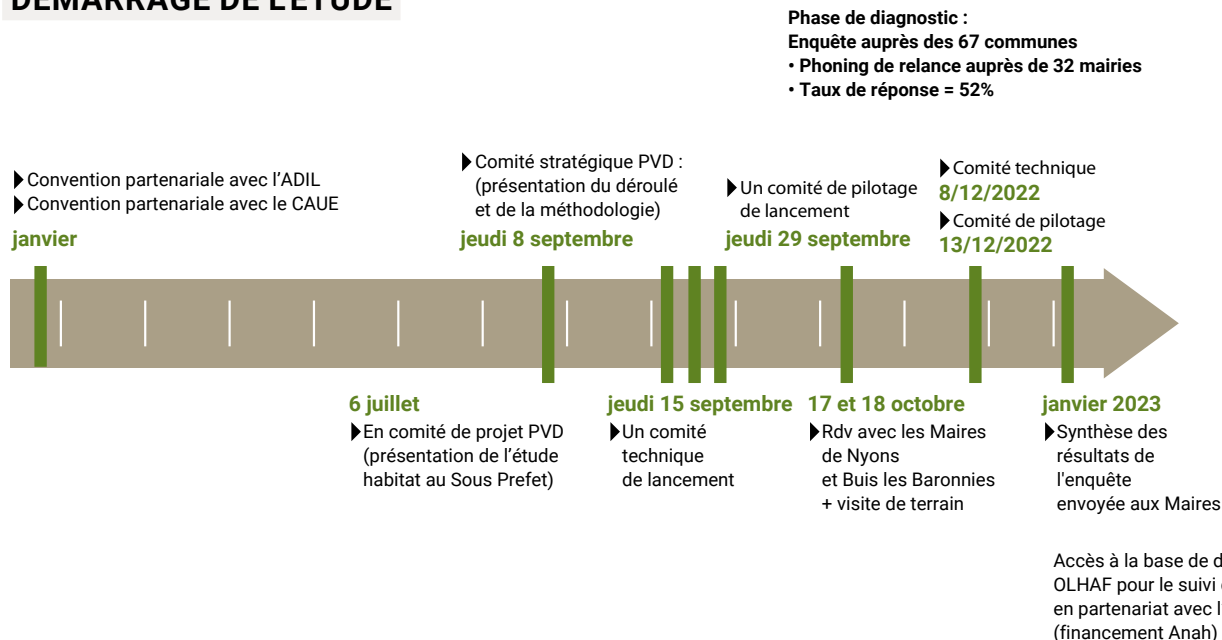
Enfin, cette étude doit permettre la réalisation d'un PLH* à l'échelle de la CCBDP qui se positionnera, à la fois comme outil d'expression du projet territorial en cours d'élaboration, mais également comme un cadre stratégique et opérationnel permettant de faciliter, d'une part, la mise en œuvre des opérations d'aménagement d'ampleur projetés sur le territoire et, d'autre part, les opérations programmées.

*OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

*PIG : Programme d'Intérêt Général

*PLH : Programme Local de l'Habitat

DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE



FONCIER

2 communes ont engagé en 2022 une convention de Veille Foncière et Stratégie Foncière sur des projets prévus dans leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

- **Buis-les-Baronnies** pour des projets d'habitat sur l'ancienne friche Ducros
- **Sahune** pour la réhabilitation d'un logement et la construction sur un ténement appartenant à la commune, en cœur de village

Projet habitat/logement en cours avec EPORA (dans le cadre de convention VSF*) :

► Sahune :

- 15/04/2022 : Visite DAH (Drôme Aménagement Habitat)
- 20/07/2022 : Visite Habitat Dauphinois
- 28/09/2022 : RDV EPORA – point sur le dossier

► Buis les Baronnies

- 25/05/2022 : Réunion EPORA sur Espace Cano => projet d'acquisition du Pôle d'activité de La Palun par la CCBDP
- 15/06/2022 : Réunion EPORA/DAH/DDT-délégation Anah => projet de lutte contre l'habitat indigne et indécents (Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre) sur des immeubles du centre bourg

*VSF : Veille Stratégie Foncière

Commission B



163
contacts

dont 151 propriétaires occupants et
12 propriétaires bailleurs concernant
40 communes sur 67.



51
visites

dont 48 propriétaires occupants et
3 propriétaires bailleurs sur 19 communes



Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

En 2022, le Conseil départemental et l'Etat n'ont pas souhaité reconduire le PIG à l'échelle du département. La CCBDP, dans une démarche volontaire, en cohérence avec sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » poursuit le partenariat avec l'association Soliha, sous forme d'une convention Service Social d'Intérêt Général pour accompagner les propriétaires modestes pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux subventions de l'Anah et du Département.

Les objectifs sont les suivants :

- ▶ L'aide aux propriétaires occupants à faibles ressources pour des travaux permettant l'amélioration des performances énergétiques des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- ▶ La réhabilitation des logements locatifs privés très dégradés dans le cadre du conventionnement social avec l'Anah ;
- ▶ Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne (en coordination avec le PIG Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent départemental) ;

Des permanences physiques régulières sont organisées sur chacun des 4 secteurs composant le territoire de la CCBDP. Coût 39 710 € HT/an.

- ▶ Convention partenariale validée entre CCBDP et SOLIHA sur fond propre de la CCBDP, signée le 1^{er} avril 2022.

Bilan 2022

- 35 dossiers de propriétaires occupants répartis selon les volets d'action suivants :
 - 19 Adaptation, 14 Energie, et 2 Habitat Indigne.
 - 2 dossiers en conventionnement locatif à Buis les Baronnies et Nyons
- Un impact notable pour l'économie du territoire : 761 520 € de travaux générés, 336 932 € d'aides sollicitées et 56% de taux de financement moyen des projets de propriétaires occupants
- 21 situations suivies dans le PIG LH2I (habitat indigne et indécent) 2021-2023 dont 10 situations de propriétaires occupants en insalubrité et 11 situations locatives.

Perspectives 2023

- Poursuite de l'animation SOLIHA hors PIG
- Poursuite de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'un projet PLH

Commission B



Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent sous condition qu'elles disposent un document d'urbanisme en vigueur (L422-8 du CGCT), la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.



492
dossiers
transmis à la
CCBDP pour
instruction



18 communes
adhérentes

Bilan 2022

1/ Instruction des ADS pour 18 communes. Application de 2 nouveaux règlements :

- La commune de Sahune, qui était au RNU*, a approuvé son PLU le 08/11/2021.
- La commune de Buis-les-Baronnies a révisé son PLU approuvé le 07/02/2022.

La saisine par voie électronique (SVE) a été activée (mars). Désormais l'ensemble des pétitionnaires peuvent déposer un dossier d'urbanisme en ligne.

Le service a transmis des affiches aux communes et publié un article sur le site internet de la CCBDP.

Mise à jour du règlement de service pour clarifier les tâches entre les communes et la CCBDP sur la gestion des dossiers dématérialisés.

Présentation de règlement de service aux Maires adhérents (21/06/2022).

Facturation aux communes : Mise à jour de la convention d'adhésion au service commun pour intégrer la nouvelle méthode de facturation. L'augmentation des dossiers déposés en 2021 a mis en exergue le déséquilibre financier entre la méthode de facturation par acte et le coût réel du service-commun. Le choix a été fait de changer la méthode de facturation en facturant une part fixe en fonction du nombre d'habitants (facturé en juin) et une part variable en fonction du nombre et du type de dossiers déposés (facturé en janvier). Les actes seront pondérés en fonction du temps de travail afin d'obtenir une valeur unique pour les dossiers (ex : 2 certificats d'urbanisme = 1 permis de construire).

- Réunion des Maires adhérents (21/06/2022) pour expliquer la nouvelle méthode de facturation.
- Passage en Conseil communautaire (28/06/2022) pour adopter la convention d'adhésion.
- 1^{ère} facturation nouvelle version : novembre 2022 pour la part fixe.

2/ Mission de conseil aux communes En 2022, 15 réunions ont été organisées en présence de la commune et des porteurs de projets ou pétitionnaires : 8 pour des avant-projets, 6 pour expliquer les refus de permis de construire et 1 pour compléter un dossier en cours d'instruction.

3/ Mission de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux :

Montbrun-les-Bains : réunion PPA* le 25/01/2022.

*RNU : Règlement National d'Urbanisme

*PPA : Personne Publique Associée

Perspectives 2023

- Mise en place d'une cartographie SIG* intégrant les zonages réglementaires des documents d'urbanisme.
- Modification de l'archivage de l'ADS
- Animation d'un réseau des pré-instructeurs regroupant les mairies membres du service ADS

*SIG : Système d'Information Géographique

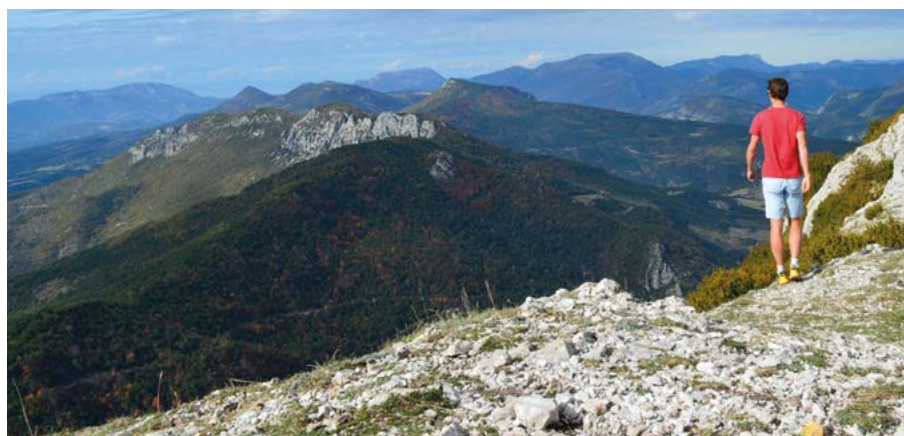
Commission C



21

itinéraires

5

ateliers
d'entraînement
Espace Trail

Activités de Pleine Nature - APN

En 2022, sous le pilotage de Roland PEYRON, la commission Aménagement et Activités de Pleine Nature a œuvré sur 3 axes :

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN

Activités pédestres

La CCBDP en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme a lancé en 2022 un travail de requalification de son réseau pédestre sur le Pays de Buis-les-Baronnies. Un travail de conventionnement a ainsi été mené en 2022 (1950 conventions de passages envoyées). Ce travail a permis de stabiliser le réseau et ainsi lancer le Département sur le déploiement de la signalétique de carrefours. Plusieurs étapes ont conduit à proposer l'implantation de 60 poteaux aux maires concernés pour un montant de 25 000€ portés par le Département. La pose est programmée pour l'année de 2023.

Création de l'Espace Trail des Baronnies en Drôme Provençale

« 365 kilomètres d'itinéraires - 365 jours d'émotions »

Le nouvel ESPACE TRAIL a été inauguré le 16 décembre 2022 au Poët-en-Percip, en présence de leurs parrains : Aurélia TRUEL et de Benoit GIRONDEL (sportifs professionnels).

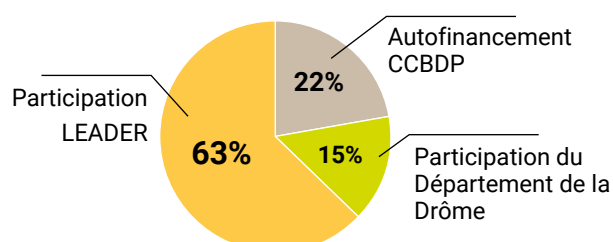
C'est 21 parcours et des services associés pour la pratique de la course à pied en montagne répartis sur tout le territoire (365 kilomètres d'itinéraires).

Les activités de pleine nature et du Trail doivent être un fer de lance de l'attractivité du territoire à l'année en prenant en compte les propriétaires privés et autres usagers de la montagne, les attentes des clubs locaux et les enjeux touristiques et environnementaux.

Cette démarche est co-financée

par le Département de la Drôme et l'Europe
via des fonds LEADER.

Montant du projet : 49 385 €.



Les projets d'itinéraires ont été travaillés avec les **associations locales** référentes dans ce domaine et les mairies concernées. Ces parcours sont conçus à partir du maillage de sentiers de randonnée déjà existants en gestion par la CCBDP (sentiers PR, GR, sentiers de Pays, itinéraires VTT).



Inauguration de l'Espace Trail des Baronnies au Poët-en-Percip 16 décembre 2022.



Site web : <https://espacestrail.run/fr/baronnies-drome-provencale> ; une application smartphone sera développée en 2023.

Vélo Route Voie Verte (VVV) et Voies Douces

L'année 2022 a été marquée par 2 étapes importantes :

1 - les bureaux d'étude mandatés ont procédé aux études et à la **création des plans des futurs aménagements** en adéquation avec les communes concernées. Les études de sols et de charge pour le **projet de passerelle himalayenne** sur La Penne-sur-Ouvèze ont également été effectuées.

2 - un partenariat a été établi avec le Département de la Drôme au titre de la **mobilité au quotidien entre Mollans-sur-Ouvèze et Buis-les-Baronnies**. Le projet d'itinéraire sera co-construit afin d'optimiser la qualité des investissements.

Restauration d'Au Fil de l'Eygues :

En aval de Nyons, le tracé initial de l'itinéraire Au Fil de l'Eygues descend au bord de la rivière sur un secteur de fortes érosions lors des crues. Le passage entre le ravin Saint-Pierre et Vinsobres a été emporté laissant place à un sentier effacé et périlleux.

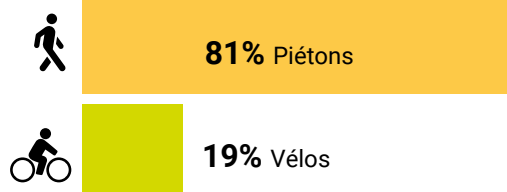
En 2022, la CCBDP a étudié 6 scénari en partenariat avec la Mairie de Nyons pour restaurer cette continuité. A ce jour, face au refus des propriétaires terriens, aucune solution technique n'a été trouvée. 2 solutions cyclables se profilent par des axes routiers mais ne permettent plus la pratique piétonne.

Commission C

ECO COMPTEUR DE NYONS

120 558 passages, soit 330 passages jour.

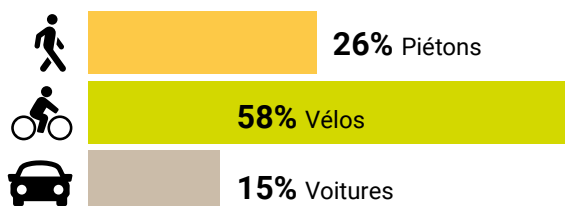
Une baisse s'observe durant le printemps et l'été par rapport à l'année 2021 (-18% en moyenne). Cependant l'automne et l'hiver ont vu la fréquentation augmenter de 11,5% en moyenne par rapport à l'année 2021.



ECO COMPTEUR AUBRES

26 363 passages, soit 72 passages jour.

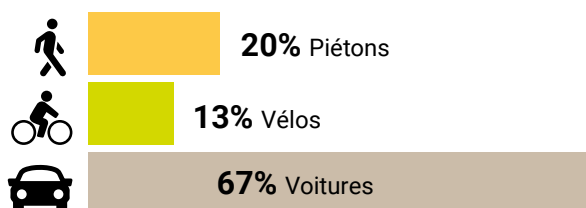
On note une baisse de la fréquentation de 7,5% par rapport à l'année 2021.



ECO COMPTEUR DE CURNIER

30 653 passages, soit 84 passages jour.

Celle-ci a augmenté de 11% par rapport à l'année 2021 (sachant que nous ne disposons pas de données pour les mois de janvier à mars 2021, et ne pouvons donc pas comparer sur une année entière).



Actions diverses

Participation aux COPILs NATURA 2000 ou Espace Naturel Sensible (ENS) et suivi de la démarche

STRATÉGIE AIRES PROTÉGÉES

Suivi de l'actualité juridique et de l'avenir des compétences « Escalade » en France. Rencontre à la CCBDP le 9 décembre 2022 entre R. PEYRON, S. BERNARD, E. PHELIPPEAU Vice-Président au Département pour échanger sur les modalités d'une co-production CCBDP - CD 26 en vue de la pérennité de l'activité. L'enjeu est de définir une collectivité porteuse de la compétence de gestion des sites d'escalade ainsi qu'un modèle économique afin de pérenniser l'activité des professionnels.

AXE 2 : ENTRETIEN / ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF (1 900 KM D'ITINÉRAIRES)
Les linéaires en gestion par les associations locales

La CCBDP gère 1 900 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre qui sont entretenus d'une part par ses services (400 km) et d'autre part, grâce à l'intervention de structures locales pour 1 500 km. Cette gestion repose sur le dynamisme des bénévoles, sans qui le balisage et l'entretien des sentiers ne pourraient pas se faire sur un territoire où les sports de plein air sont omniprésents.

Un réseau dynamique
► Pour le territoire des Hautes-Baronnies,

les associations :

- les Amis de Barret,
- Randophil,
- Pays de Montbrun.


► Pour le territoire du Val d'Eygues, les associations pédestres :

- les Collines Argentées,
- le Comité d'Animation Touristique de Vinsobres,
- le Comité des fêtes du Poët Sigillat,
- Leï Caminaire,
- les Aînés de 30 Pas.

Et l'association VTT :

- VTT loisirs.

► Pour le Pays de Buis-les-Baronnies,

les associations pédestres :

- Randouvèze
- les Sabots d'Ollon.

Et l'association VTT :

- UCB.

► Pour le Pays de Rémuzat,

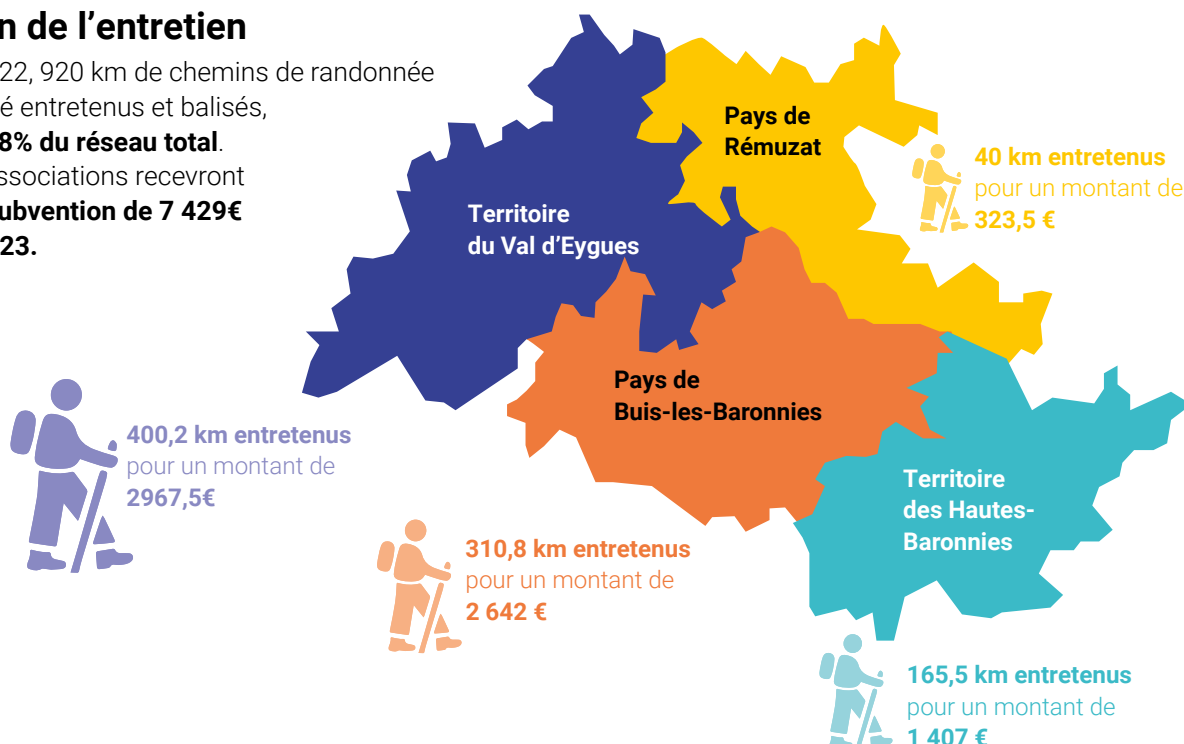
les associations :

- le Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat (CAIRe et les Amis de Montréal).

Bilan de l'entretien

En 2022, 920 km de chemins de randonnée ont été entretenus et balisés, soit **48% du réseau total**.

Les associations recevront **une subvention de 7 429€ en 2023**.



Commission C

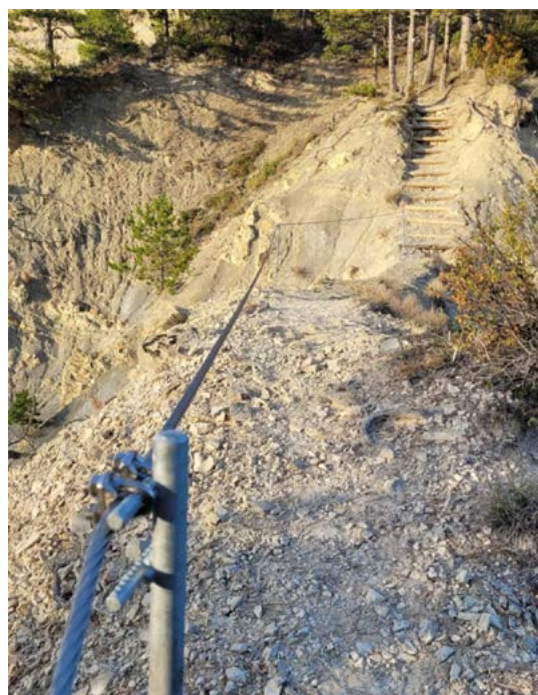
Travaux

Des travaux de sécurisation ont été réalisés sur le sentier des Grenouilles à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze : pose d'une main courante sur une vingtaine de mètres dans un passage délicat marneux au niveau du Serre du Devès. En complément, des escaliers en rondin ont été fabriqués pour rendre ce passage plus accessible au grand public.

Le réseau des carrefours signalétiques est financé par le Département. Les petites interventions restent à la charge de la CCBDP. En 2022, nous sommes intervenus sur 15 poteaux signalétiques (changement de plaques, bagues).

5 sentiers ont bénéficié d'un entretien plus conséquent (débroussaillage, tronçonnage...).

Déploiement de la nouvelle signalétique de la voie douce « Au Fil de l'Eygues » via l'implantation de 12 nouveaux poteaux et la pose de 20 panneaux.



Aménagement sur le sentier dit des Grenouilles

Événements

Une formation au balisage pédestre a eu lieu à Nyons, organisée en partenariat avec la FFRandonnée délégataire de l'activité en présence d'une dizaine de bénévoles des associations : Randouvèze, Lei Caminaire, Randophil et les Aînés de 30.

Une quarantaine de bénévoles ont participé à la journée bilan du 2 décembre.



Réunion bilan du 2 décembre 2022 à Bésignan

Inscription au PDESI*

La CCBDP a apporté son soutien en ingénierie à l'association « Tonton Rider » pour le classement au PDESI* de l'espace de VTT de descente de Nyons : « BIKE PARK 4 Seasons ». Cette inscription permettra de pérenniser les accès et le site de pratique et rendra l'association éligible à un taux de 60 % de subvention départementale pour le financement des futurs aménagements.

*Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.



AXE 3 : PROMOTION / COMMUNICATION

Les guides

En 2022, le randoguide du Pays de Buis a été réédité et tiré à 1500 exemplaires. Sur le second semestre de 2022, la CCBDP a travaillé à la réédition du randoguide du Val d'Eygues : mise aux normes selon la nouvelle charte graphique randoguides, prise en compte des diverses évolutions et actualisation de parcours, ajout d'une nouvelle cotation des randonnées de la FFRP* sur chaque fiche. Le randoguide sera imprimé avant la saison estivale de 2023.

Démarche en partenariat avec les associations locales, les communes, les propriétaires fonciers et l'Office de Tourisme.

*Fédération Française de Randonnée Pédestre



**5 randoguides
pédestres**
sur l'ensemble
du territoire
de la CCBDP

Soutien aux manifestations

La CCBDP a soutenu 4 manifestations en 2022 à travers une dotation en produits locaux. Ces manifestations ont permis d'accueillir plus de 2000 participants sur notre territoire.

Stratégie de promotion des APN à l'horizon 2026 :

Dans le cadre de la nouvelle convention avec l'Office de Tourisme des Baronnies, la CCBDP a réparti les missions liées à l'édition des randoguides au regard des compétences et expertises de chacun. Ainsi, la création et la remise à jour des randoguides incombent à la CCBDP et l'impression et la mise sous plis à l'Office de Tourisme. L'évaluation pour la valorisation des stocks de randoguides et revente à charge de l'Office de Tourisme. Une stratégie de promotion APN 2023-2026 a été travaillé dans ce cadre.





DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Comités Territoriaux
Convention Ruralité
Projet de Territoire

Commission F :
Mutualisation

Commission K :
Conseillers Numériques



Commission F

Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Mutualisation**

Conseillère Municipale de la Mairie de
Nyons



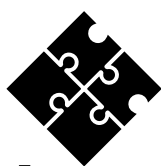
Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à
Pilotage et coordination
Maisons France Services
– Contrat Territorial Global –
Contrat Local de Santé**

Conseillère Départementale

Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



**4 Comités
Territoriaux**
ont été organisés
en 2022



Comités Territoriaux

La cellule développement territorial anime des Comités Territoriaux dans les 4 territoires qui composent la CCBDP afin de garantir un lien de proximité avec les élus communaux.

Ces réunions d'échanges sont pilotées par les Vice-Présidents Territoriaux : **Sébastien BERNARD** : VP territorial du Pays de Buis-les-Baronnies, **Alain NICOLAS** : VP territorial des Hautes-Baronnies, **Claude BAS** : VP territorial du Pays de Rémuzat, **Eric RICHARD** : VP territorial du Val d'Eygues.

Les Comités Territoriaux 2022 ont été organisés autour du thème du Projet de Territoire piloté par Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président en charge de la conférence des Maires.

Les objectifs principaux sont :

- **Prendre la mesure des spécificités de chacun des territoires** pour adapter la mise en œuvre des compétences.
- Permettre, dans le cadre d'un échange constructif, **d'informer les élus et de prendre en compte leurs retours** pour une meilleure déclinaison locale des actions.
- **Offrir de la visibilité sur l'action intercommunale** (les projets à venir, le suivi de ceux en cours et le bilan des projets finalisés).

Les Comités Territoriaux sont composés des délégués communautaires titulaires et suppléants.



7 octobre 2022

signature
de la seconde
convention
2022-2025



Convention Ruralité

Vendredi 7 octobre 2022, sous le pilotage d'Eric RICHARD Vice-Président, la seconde « Convention Ruralité » travaillée avec les élus locaux et l'Education Nationale a été signée par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP, Monsieur Pascal CLEMENT, directeur de la DASEN* de la Drôme et Monsieur NUCHO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons.

Cette convention définit principalement :

- Un périmètre de communes sur lequel s'applique des engagements en termes de moyens mis à disposition par l'Education Nationale.
- Le rôle de la CCBDP comme interlocuteur territorial référent pour la signature de la Convention et pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education Nationale. L'échelon communal reste souverain de la compétence. Grâce à cette convention, l'Education Nationale applique un traitement bienveillant sur les risques de fermetures de classes pour les communes concernées.

*DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale

**15 mars 2022**séminaire pour les
maires pour préciser
les axes de travail

Projet de Territoire

Une année 2022 dédiée à la collecte de l'expression des élus

Sous le pilotage de Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président en charge de la Conférence des Maires, le travail lancé en fin 2021 visant à élaborer le Projet de Territoire a pris corps. Cette année 2022 marque une étape importante de coproduction au sein du bloc communal. Les élus communaux et intercommunaux se sont engagés à bâtir une réflexion globale à 20 ans composée d'axes stratégiques et opérationnels avec les acteurs du territoire.

En janvier, les cabinets CDHU et PALABREO, dont l'accompagnement est co-financé par l'ANCT*, ont restitué les résultats d'une enquête effectuée auprès des Maires visant à cerner leurs attentes.

Le 15 mars 2022, un séminaire a été organisé pour les Maires leur permettant de préciser les axes de travail afin d'identifier 16 grands thèmes et les 1^{ers} axes stratégiques.

En juin, 4 Comités Territoriaux ont été organisés pour échanger à l'échelle locale sur les enjeux spécifiques aux Hautes-Baronnies, Val d'Eygues, Pays de Rémuzat, Pays de Buis.

Sur Juillet-Août, les Vice-Présidents de la CCBDP ont pris part à la rédaction d'un manifeste, chacun dans leur compétence, visant à déterminer à 20 ans les enjeux pour l'intercommunalité au regard des cadres réglementaires et financiers ainsi que des transitions sociétales en cours.

Enfin, dans un souci d'enrichir la vision des élus, Michel GREGOIRE a souhaité valoriser dans le Projet de Territoire la démarche d'attractivité territoriale menée par Jean-Jacques MONPEYSSSEN avec des entreprises locales.

*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Perspectives 2023

- La parole des entrepreneurs sera complétée en 2023 par l'expression de la jeunesse et des citoyens investis. Des ateliers seront organisés durant le 1^{er} trimestre.
- En 2023, les cabinets traiteront toute la matière recueillie pour rédiger le Projet de Territoire des Maires des Baronnies en Drôme Provençale, en cohérence avec les axes du CRTE*.
- Une signature est envisagée pour la fin de l'année 2023

*CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Commission F

Formation
à destination
des agents

Maniement
des extincteurs : **11**
Prévention et Secours
Civiques de niveau 1 : **16**
Nombre d'agents : **22**
Nombre de communes et
syndicats : **8**

Formation
à destination
des élus

Comprendre la finance et la
comptabilité publique : **11**
Prévention et Secours
Civiques de niveau 1 : **16**
Nombre d'agents : **22**



Mutualisation

LA COMMISSION TRAVAILLE SUR 3 AXES D'INTERVENTION MAJEURS :

Les démarches de mutualisation engagées permettent, d'une part, aux communes de bénéficier d'un accompagnement en termes d'ingénierie administrative pris en charge par la CCBDP quand cela est nécessaire mais également de bénéficier de la mise en place d'un réseau de secrétaires.

AXE 1 : Le fonctionnement du service commun permettant aux communes de bénéficier d'un classement des archives (instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS), pôle secrétariat mutualisé / réseau de secrétaires de mairie, conseillers numériques).

AXE 2 : Les actions ponctuelles de co-production (groupement de commande).

AXE 3 : Les formations aux agents et aux élus.

LES ACTIONS 2022 :

Accompagnement en ingénierie de 29 communes suite à la passation d'un marché d'étude pré-opérationnelle visant à permettre la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations). Cette démarche s'intègre dans le cadre de l'animation d'un contrat signé entre la CCBDP et l'Agence de l'Eau au bénéfice des communes classées en Zone de Revitalisation Rurale qui souhaitent bénéficier du dispositif financier.

AXE 1 : En 2022, la CCBDP a recruté une secrétaire mutualisée à la demande de Villeperdrix et Vinsobres ce qui monte l'effectif à 2 agents.

AXE 2 : En 2022, la CCBDP a procédé à l'achat de sel de déneigement pour 8 communes du territoire

AXE 3 : Formations

Perspectives 2023

- AXE 1 • Recrutement d'une 3^{ème} secrétaire mutualisée pour Les Pilles, Saint-Ferreol-Trente-Pas.
- Lancement du réseau de secrétaire de Mairie.
- AXE 2 • Enquête sur les besoins pour planifier les actions 2023 – 2024
- Achat groupé de défibrillateurs ; réflexion sur les contrôles périodiques

Commission K

NOUVEAU SERVICE GRATUIT DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES VOUS ACCOMPAGNENT



Conseillers Numériques

La CCBDP s'est engagée dans une démarche d'accompagnement de la population du territoire pour réduire la fracture numérique « Lutte contre l'illectronisme » :

- Signature d'une convention avec la Banque des Territoires
 - Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de la Drôme
 - Recrutement de 3 Conseillers Numériques à temps plein jusqu'en janvier 2024
- Un conseiller numérique pour le territoire du Pays de Buis et des Hautes Baronnies*

Un conseiller numérique pour le territoire du Val d'Eygues

Un conseiller numérique pour le territoire du Pays de Rémuzat



Bilan financier 2022

- Dépenses 2022 :
85 351 €
- Recettes 2022 :
75 000 €
- Reste à charge
CCBDP 2022 :
10 351 €



**3 conseillers
numériques**
sur le territoire
de la CCBDP

Missions :

- ▶ Sensibiliser aux enjeux numériques et favoriser des usages citoyens (vérification des sources – lutte contre les fausses informations – protection des données personnelles).
- ▶ Soutenir les usagers dans leurs usages quotidiens du numérique – découvrir et utiliser les outils de messagerie – réseaux sociaux- logiciels de communication, plates formes de gestion PC Mac Tablette smartphone.
- ▶ Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne : emploi – formation – suivre la scolarité... d'accompagner le public à s'approprier les outils numériques : smartphones, tablettes, ordinateurs...

Les conseillers numériques sont au contact direct auprès du public.

Intégrer la Convention Territoriale Globale, feuille de route de la CAF de la Drôme ; Volet Accès aux droits et Inclusion numérique :

- Mieux identifier les besoins d'accompagnement des publics en fonction de leur typologie.
- Structurer les parcours d'accompagnement des publics sur le territoire.
- Réduire l'exclusion numérique.

Perspectives 2023

- Poursuite des engagements auprès de la population
- Intégrer la convention territoriale globale signée avec la CAF de la Drôme sur le volet « accès aux droits – médiation numérique - inclusion numérique »
- Renforcer la communication sur tout le territoire
- Développer si possible le « pass numérique »
- Expérimenter la mise à disposition de matériels recyclés par nos partenaires (Ancre...)





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – Agriculture – Artisanat –
Commerce – ZAE – Contrats et programmes
de développement

Commission E :

Développement touristique Drôme Provençale
Équipement touristique et sportif
d'intérêt communautaire



Commission D

Jean-Jacques MONPEYSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce - ZAE
– Contrats et programmes
de développement**

Conseiller Municipal à Nyons



Commission E

Sébastien BERNARD

**Vice-Président délégué à
Développement touristique
– Drôme Provençale
– Équipement touristique
et sportif d'intérêt
communautaire**

Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D



95

Nombre de porteurs
de projets accueillis



23

entreprises
soutenues
sur le territoire
des Baronnies

- 10 en création
 - 13 en reprise
- 30 entrepreneurs
financés dont
12 de moins de 30 ans



72

emplois
créés ou maintenus



323 500 €
de prêt d'honneur
avec un prêt d'honneur
moyen de 10 783 €

1 € de prêt d'honneur
= 3.92 € de prêt bancaire
90.2 % de pérennité
à 3 ans des entreprises
soutenues



Economie Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

En 2022, Initiative Seuil de Provence a intégré de nouveaux locaux 1 rue Edgar de Vernejoul à Nyons. L'association assure également une permanence à Buis-les-Baronnies dans les locaux de la CCBDP.

Evolution du règlement d'Aides à l'Immobilier d'Entreprises (AIE)

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise.

6
entreprises
des Baronnies
ont pu bénéficier de
ce dispositif depuis
2018 représentant
38 emplois créés.

En 2022, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Drôme ont décidé de poursuivre la politique commune en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise visant notamment à favoriser la création d'activités et d'emplois sur le territoire et à la diversifier en proposant 4 règlements d'intervention :

- AIE classique (TPE, PME ...),
- AIE pour les structures d'Insertion par l'Activité Economique,
- AIE agritourisme,
- AIE tourisme.

Ces nouveaux dispositifs seront opérationnels au 1^{er} trimestre 2023.

Commission D

Agir en faveur du commerce et de l'artisanat

La CCBDP dans sa volonté d'accompagner la création et le développement d'entreprises commerciales et artisanales sur le territoire, intervient au travers de trois types d'actions :

1/POURSUITE DES AIDES À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES AVEC VITRINE.

Dans le cadre de la Convention signée avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, compétent en matière d'aides directes aux entreprises, la Communauté de Communes peut soutenir les projets d'aides à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales avec vitrine.

2/AIDES AUX CONSEILS AUPRÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

La CCBDP a signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme. Cette convention permet notamment de proposer aux entreprises des aides aux conseils dans des domaines très divers.

3/EXONÉRATION POUR LES COMMERCE SITUÉS EN ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCE S EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)

L'article 110 de la loi de finances du 28 décembre 2019 pour 2020 a créé les ZONES de Revitalisation des COMMERCE S en Milieu Rural (ZORCOMIR) qui permettent aux collectivités locales (communes et leur EPCI) d'instaurer des exonérations pérennes partielles ou totales de CFE*, CVAE* et TFPB*.

Sont classées en ZORCOMIR les communes qui, au 1^{er} janvier 2020, satisfont aux trois conditions cumulatives suivantes :

- population municipale inférieure à 3 500 habitants,
- commune n'appartenant pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois,
- commune comprenant un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieure ou égale à 10.

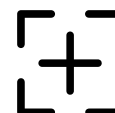


La CCBDP
a soutenu

14

entreprises
et a attribué

33 444 €
de subventions
(moyenne de 2 388 €
par dossier).



22

entreprises
ont pu bénéficier
de ce dispositif.



55

communes
de la CCBDP
sont classées
en Zorcomir

Poursuite du déploiement de la Signalisation d'Information Locale

La Communauté de Communes a poursuivi le déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL). Elle permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement. Sont notamment signalés : les services publics, les équipements touristiques, culturels et de loisirs, les sites touristiques, les hébergements touristiques, les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garage, stations-services, produits régionaux, ...).

Après le déploiement de la SIL sur les territoires du Val d'Eygues et du Pays de Rémuzat, la CCBDP a poursuivi le déploiement sur la commune de Buis-les-Baronnies.

*CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

POINT SUR LA COMMERCIALISATION (À FIN 2022)



Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- **Surface** : 2.4 hectares
- **Nombre de lots** : 7 lots pour une surface commercialisable de 1.75 hectares. Les lots ont une taille variant de 1 500 m² à 4 000 m².
- **A fin 2022** : 9 152 m² ont été vendus
8 375 m² restent à commercialiser

Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- **Surface** : 8.4 hectares
- **Nombre de lots** : 35 lots pour une surface commercialisable de 5.6 hectares. Les lots ont une taille variant de 800 m² à 3100 m².
- **A fin 2022** : • 25 608 m² ont été vendus
 - 6 406 m² sont sous compromis de vente (acte notarié)
 - 16 151 m² font l'objet d'un option avec des entreprises (accord de principe devant être confirmé par la fourniture d'un projet et d'un pré accord bancaire)
 - 8 150 m² restent à commercialiser



LANCEMENT D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONE D'ACTIVITÉS

Pour anticiper la fin de la commercialisation des deux ZAE, la CCBDP, en partenariat avec les communes concernées a lancé des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques :

- Une ZAE de 2.7 hectares sur la commune de Buis-les-Baronnies
- Une ZAE de 6.5 hectares sur la commune de Nyons (extension de la ZA du Grand Tilleul).

Ces études ont été finalisées en 2022. La CCBDP a délibéré fin 2022 pour valider le lancement des études opérationnelles et les demandes de subvention pour l'aménagement de ces deux futures zones.

Agriculture

Depuis trois années, la CCBDP s'est investie dans la question de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles (50 % des exploitations sont à transmettre dans les 10 prochaines années) en partenariat avec les différents acteurs agricoles dont la SAFER, la Chambre d'agriculture et l'ADEAR*.

Pour l'année 2022 :

- ▶ Continuité de l'opération espace-test agricole.
- ▶ Réalisation d'un diagnostic foncier agricole de 3 des communes de la Vallée de l'Oule à titre d'expérimentation : Rémuzat, Cornillon et Cornillac.
- ▶ En lien avec la SAFER, préemption d'une vente sur un terrain agricole sur le secteur à enjeu de la commune des Pilles, zone des Tuilières, pour préserver la vocation agricole des terrains.
- ▶ Implication dans le groupe de réflexion régional sur les actions pouvant être mises en œuvre pour agir sur le foncier et les transmissions

*ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

AGRICULTURE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSAN

L'association « Solidarité paysans » accompagne depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté, dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales). En 2020, compte tenu des difficultés notamment de la filière arboricole, le nombre d'agriculteurs accompagnés sur les Baronnies a fortement augmenté et représente environ 1/3 des accompagnements sur le Département de la Drôme.



3 200 €

Subvention
exceptionnelle
de la CCBDP

Démarche d'attractivité



Le Département de la Drôme mène depuis 2019 une démarche partenariale d'attractivité sous le nom de « Drôme c'est ma nature ».

« Drôme c'est ma nature » est née de la volonté d'acteurs locaux d'agir ensemble pour faire rayonner leur département. Collectivités, offices de tourisme, sites culturels et patrimoniaux, hébergeurs, chefs d'entreprises se sont unis pour créer une véritable synergie qui profite à tous.

▶ Créer et véhiculer un message, mettre en œuvre des actions de communication et de promotion du territoire, créer un réseau d'ambassadeurs et les faire travailler ensemble pour tenter de répondre à des problématiques communes pour être plus attractifs (recrutement dans les entreprises, logement, emploi du conjoint, logistique...)

▶ La démarche « Drôme c'est ma nature » répond aux mêmes objectifs que ceux fléchés dans le projet du service développement économique. La CCBDP a sollicité le Département de la Drôme pour envisager un déploiement de la démarche à l'échelle de son territoire : s'appuyer sur une démarche existante pour mutualiser les moyens et gagner en efficacité.

En 2022 la CCBDP a été accompagnée par le cabinet CoManaging, consultant en charge du dossier « Drôme c'est ma nature », pour déployer la démarche du Département sur le territoire.

▶ Cette première phase d'accompagnement s'est traduite par une enquête envoyée par mail aux acteurs économiques du territoire, il y a eu 247 réponses avec un taux d'achèvement à 48%, pour connaître :

- leur perception et l'image qu'ils ont du territoire
- l'image économique du territoire
- les forces et faiblesses ainsi que les priorités et projets à déployer
- un focus sur les sujets de l'emploi et de la formation.

Suite aux résultats de cette enquête plusieurs groupes de travail ont été réunis, un groupe composé d'élus et deux groupes composés de chefs d'entreprises, pour partager la perception du territoire, commencer à définir son positionnement et les cibles que nous souhaitons attirer.

La suite du travail consistera à valider l'ensemble de ces éléments et définir le plan d'actions opérationnel à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Commission E



Credit photo : Agence pour l'Europe Rhône-Alpes Tourisme



653
adhérents



120 600
visiteurs
dans les 6 bureaux
d'accueils



834 000 €
Budget annuel



550 000 €
Subvention
de la CCBDP

L'Office de Tourisme (OT) des Baronnies en Drôme Provençale

L'ORGANISATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme sous forme associative est administré par un conseil d'administration de 35 membres : 15 élus, 15 socioprofessionnels, 5 personnalités.

L'effectif de l'Office de Tourisme est stabilisé à 14 salariés permanents, et 4 – 5 saisonniers. Un nouveau directeur a pris ses fonctions en septembre 2022.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de Communes par une convention triennale, qui fixe les priorités et attribue d'une subvention de 550 000 € en 2022.

L'Office de Tourisme mutualise ses actions de promotion au sein de la Drôme Provençale, regroupant 5 Offices de Tourisme en sud Drôme.

Bilan de la saison 2022

2022 aura été la première année de référence depuis 2019 post Covid.

La saison a été impactée par plusieurs facteurs

- la concurrence des destinations « low cost » et des destinations de montagne.
- un épisode de canicule et le risque incendie qui ont également fortement impacté le choix de destination de vacances des français, mais aussi leurs modes de consommation.
- des facteurs externes tels que la guerre en Ukraine et la hausse du coût de la vie (essence notamment).

Néanmoins, l'année 2022 a été une bonne saison en terme de fréquentation mais plus mitigée en terme de consommation touristique.

Les ailes de saison continuent de progresser et on note une baisse importante de consommation particulièrement sur la haute saison en juillet et août malgré une fréquentation record des hébergements.

Commission E

ZOOM SUR DESTINATION DRÔME PROVENÇALE

L'Office de Tourisme s'intègre dans la destination Drôme Provençale et mutualise des moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre des actions de promotion et de communication.

Editions :

- Création d'un magazine de Destination commun aux 5 Offices de Tourisme de la Drôme Provençale. Tirage en 20 000 exemplaires
- Carte touristique : 17 000 exemplaires pour les Baronnies

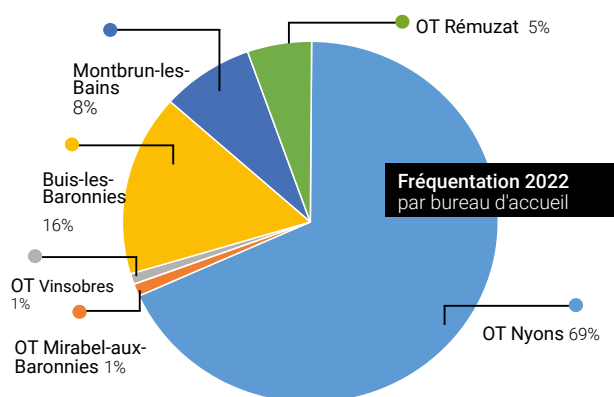
Campagnes de promotion :

- Affichage dans le métro de Paris à l'occasion du salon de l'agriculture
- Campagne de prospection commerciale pour les offres packagées, en partenariat avec L'ADT* et d'autres OT de la Drôme : Promotion Services : entreprise qui a démarché pour l'OT un fichier client (2500 adresses de clubs ou associations plutôt seniors - pour les offres groupes).

*ADT : Agence de Développement Touristique

ACCUEIL ET INFORMATION

120 600 visiteurs ont été accueillis dans les 6 bureaux d'information soit une baisse globale de 2,3% de la fréquentation par rapport à 2021. La fréquentation est en hausse sur les ailes de saison, mais en baisse de 20% en juin, juillet et août par rapport à 2021. On note que la fréquentation du bureau de Nyons a globalement augmenté de 16 % par rapport à 2021 et représente désormais 69% de la fréquentation totale des bureaux.



QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ 1 664 participants à la « chasse aux trésors »
- ▶ 5 122 participants aux « Bougez-Baladez-Curieux »
- ▶ 682 participants aux Visites Guidées
- ▶ 13 000 fans sur Facebook
- ▶ 5 900 abonnés sur Instagram
- ▶ 200 104 utilisateurs uniques sur le site internet



101 séjours individuels vendus



Accueil de Bruno Maltor, youtubeur et blogueur voyage,

en partenariat avec L'ADT (430 000 followers sur Instagram / 25 000 followers sur FB / 305 000 abonnés sur Youtube - 22 000 vues sur sa vidéo de la Drôme).

Accueil de Wines and Love, blogueurs

pour un séjour terroir, truffes et vins en famille (16 000 followers sur Instagram).

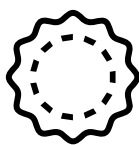


Salon du Randonneur à Lyon

Salon des Voyages de Groupe à Luxeuil

Organisation d'un Eductour à l'attention des autocaristes.

Commission E



37
prestataires
labélisés
sur le
territoire
des Baronnie



1400
hébergements
collectent
la taxe
de séjour
= 13 845 lits
touristiques



440 000 €
générés par
la taxe de séjour

Un nouveau label de qualité pour les Baronnie

LA FAMILLE, UNE CIBLE À MIEUX VALORISER DANS LES BARONNIES

Suite à une candidature de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale en 2022, le Comité National de gestion du label FAMILLE PLUS a validé fin 2022 la proposition du territoire et celles d'une trentaine de prestataires des Baronnie.

Le territoire et les prestataires s'impliquent dans cette démarche au travers de 6 engagements.

- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | Un accueil personnalisé | 4 | Des activités pour petits et grands, à vivre séparément ou ensemble |
| 2 | Des animations adaptées pour tous les âges | 5 | Un service médical de proximité pour les petits bobos |
| 3 | Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif | 6 | Des enfants choyés par nos professionnels |

L'Office de Tourisme des Baronnie est en charge de l'animation et de la promotion du label et des prestataires qui ont intégré la démarche.

Zoom sur la collecte de la taxe de séjour

UNE COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN PROGRESSION

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (airbnb, abritel, booking) ont continué à fortement progresser (de 100 000 € en 2019 à 192 000 € en 2022), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.

Plus de 700 000 nuitées adultes ont été enregistrées sur le territoire de la Communauté de Communes en 2022 (estimation).

Pour rappel, la Communauté de Communes reverse 1/11^{ème} de la taxe de séjour collectée au Conseil Départemental de la Drôme qui a instauré la taxe additionnelle en 2018.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : <https://baronnies.taxesejour.fr>



TECHNIQUE

Commission H :
Voirie - ADN Fibre

Commission I :
Coordination et gestion GEMAPI - Irrigation

Commission J :
SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau –
Contrat ZRR – Agence de l'Eau



Commission H
Stéphane DECONINCK
Vice-Président délégué à
Voirie -ADN - FIBRE
Maire de Montaulieu



Commission I
Olivier SALIN
Vice-Président délégué à
Coordination et gestion GEMAPI
- Irrigation
Maire de Rémuzat



Commission J
Jean GARCIA
Vice-Président délégué à
SPANC - Assainissement - Pluvial -
Eau - Contrat ZRR - Agence de l'Eau
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission H



5 226 000 €
montant de la
participation
de la CCBDP

Le projet prévoit, d'ici 2025,
le déploiement de :

- 10 585 lignes sur le territoire du Val d'Eygues
- 1 114 sur le Pays de Rémuzat
- 2 097 sur les Hautes Baronnies et
- 4 074 lignes sur le territoire du Pays de Buis soit 17 870 lignes sur l'ensemble de la CCBDP.



Déploiement de la fibre optique

La CCBDP assure le financement et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

► **PR* 2-1 / 2-2 : Aubres, une partie de Mirabel aux Baronnies et une partie de Nyons (Vieille - Ville + sud de l'Eygues) :** Travaux terminés et commercialisés juillet 2021. Des branchements en parties privatives sont encore à réaliser.

► **PR* 2-19 : Séderon, Villefranche-le-Château, Mévouillon, Vers-sur-Méouge, Eygalayes, Izon-la-Bruisse et Ballons :** Les travaux de câblage à l'automne 2022. Un premier linéaire assez important de génie civil (environ 5 km) déjà réalisé entre Séderon et Ballons sur la RD542, avant réfection de chaussée par le Département. Commercialisation programmée pour semestre 2024.

► **PR* 2-26 et 2-27 : Nyons et une partie de Venterol** Travaux de génie civil réceptionnés juillet 2022. Démarrage des travaux de câblage septembre 2022. Commercialisation en cours pour une partie de Nyons. La totalité envisagée deuxième semestre 2023.

► **PR* 2-12 Le Poët-en-Percip, la Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, Plaisians, Eygaliers, Propiac, Beauvoisin et Bénivay-Ollon :** Travaux de génie civil à réceptionner septembre 2022. Démarrage des travaux de câblage l'automne 2022. Commercialisation envisagée deuxième semestre 2023.

► **PR* 2-32 : Pierrelongue, Mérindol-les-Oliviers et la Penne-sur-l'Ouvèze/ 2-33 : Montbrun-les-Bains, Reilhanette et Barret-de-Lioure / 2-44 : Piégon, Mirabel-aux-Baronnies, Vinsobres et Châteauneuf-de-Bordette / 2-45 : Saint-Maurice-sur-Eygues :** Les réunions de lancement des études pour ces 4 poches au printemps 2022. Débuts des travaux

deuxième semestre 2023. Commercialisation envisagée 2^{ème} semestre 2024 / début 2025.

► **PR* 2-20 : Villeperdrix, Sahune, Montréal-les-sources, Curnier, les Pilles, Montaulieu et Châteauneuf-de-Bordette / 2-47 : Chaudebonne, Valouse, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Condorcet, Eyroles :** Réunions de lancement des études novembre 2022. Commercialisation envisagée début d'année 2025.

► **PR* 2-35 : Montauban-sur-Ouvèze, Rioms, La Rochette-du-Buis, Montguers, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran, Bésignan, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Jalle, Rochebrune, Le Poët-Sigillat, Bellecombe-Tarendol** La réunion de lancement des études 26/04/2023. Les travaux programmés deuxième semestre 2024. Commercialisation envisagée deuxième semestre 2025.

► **2-43 : Venterol :** Réunion de lancement prévue en 2023.

► **2-54 : Pommerol, la Charce / 2-21 : Cornillac, Cornillon-sur-Oule, Saint-May, Rémuzat et Pelonne / 2-55 : Chauvac-Laoux-Montaux, Roussieux, Monferrand-la-Fare, Lempis et Verclause :** Réunions de lancement prévisionnelles des études deuxième semestre 2023. Commercialisation envisagée fin d'année 2025.

*PR = Poche (périmètre regroupant une ou plusieurs commune(s) adjacente(s))



Voirie

La CCBDP intervient dans le cadre de l'entretien des voiries communales classées d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le montant total affecté aux travaux est de 1 451 152,86 € HT dont 584 745,86 € HT d'abondement de la CCBDP et de 866 407 € HT de dotation départementale.

Les marchés de travaux de type à bons de commande ont été signés en mars 2021 sur la base d'une année ferme et deux années renouvelables et se termineront en 2023. En 2024 les marchés seront relancés pour quatre années dont une ferme et trois reconductibles. Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés février 2022 sur la base d'une année ferme et de deux années renouvelables et se termineront en 2023.



993km au total

Val d'Eygues :
561 km

Pays de Rémuzat :
148 km

Hautes Baronnies :
94 km

Pays de Buis :
190 km



Coût des travaux
réalisés

Val d'Eygues :
917 833 € TTC

Méouge
Toulourenc
224 958€ TTC

Ouvèze :
493 859 € TTC

Les marchés de travaux

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 3 LOTS
(répartition technique et géographique) :

► Lot n°1 : Travaux préparatoires et Génie Civil

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat

Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP.

► Lot n°2 : Travaux préparatoires et Génie Civil

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE.

► Lot n°3 : Travaux de chaussée

Zone géographique : 1 et 2 Titulaire : Groupement d'entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE.

Les marchés de Maîtrise d'Œuvre

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 2 LOTS
(répartition géographique) :

► Lot n°1 : Maîtrise d'Œuvre

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat

Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP

► Lot n°2 : Maîtrise d'Œuvre

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE

TRAVAUX VOIRIES 2022 :

L'ensemble des travaux s'est déroulé de juin 2022 à novembre 2022. Au total 47 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (70%). 9 communes ont réalisé plus de travaux que leur enveloppe disponible grâce à la mise en place de convention concordante pour un montant complémentaire de 144 229,97 € HT.

Montant total des travaux : 1 636 650 €TTC

Rappel : 1 282 862 €TTC en 2021

soit une augmentation de travaux d'environ 28 %

Commission I



**4 syndicats
de bassins
versants sont
concernés par
la compétence
GEMAPI sur le
territoire de la
CCBDP**

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

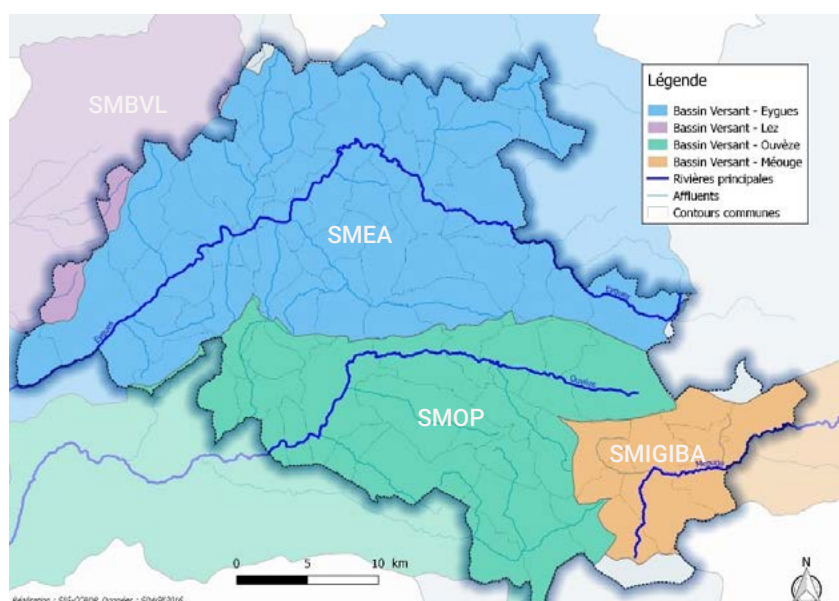
Pour autant, les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versant et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité de confier cette compétence par transfert à des syndicats mixtes de rivières.

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge



Commission I

La taxe GEMAPI

La CCBDP a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière. Chaque année, ces derniers font un appel à contributions financières auprès des communautés de communes membres, afin de financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La CCBDP a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI, bien qu'elle soit facultative, pour plus de transparence budgétaire. Elle équilibre le budget annexe spécifique à la compétence.

Le montant de la taxe est voté chaque année par la Communauté de Communes avant le 15 avril pour recouvrement la même année. Il est fixé en fonction du budget prévisionnel GEMAPI des syndicats. La loi prévoit toutefois un plafonnement du montant de la taxe à 40 € par habitant et par an.

EN SAVOIR PLUS :

La répartition du montant sur les contribuables est assurée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), également chargée de son recouvrement. Le paiement de la taxe GEMAPI s'effectue en même temps que les quatre impôts locaux auxquels la taxe s'additionne :

- à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- à la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour ceux qui la paient encore en 2022, et uniquement sur les résidences secondaires à partir de 2023
- à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Montant taxe GEMAPI 2022 voté = 268 800€

	Appel à cotisation des syndicats 2022
Bassin Eygues - SMEA	193 140,85 €
Bassin Ouvèze - SMOP	51 527,05 €
Bassin Lez - SMBVL	12 408,00 €
Büech/Méouge SMIGIBA	12 402,85 €
Totaux	269 478,75 €
Produit taxe GEMAPI voté	268 800,00 €
Montant taxe GEMAPI/hab	9,98 €

La CCBDP doit coordonner la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle de son territoire, soit sur les 4 bassins versants. Les syndicats sont actuellement en phase d'études, qui aboutiront à la définition des travaux nécessaires pour la prévention des inondations et la protection des populations. La Communauté de Communes devra assumer financièrement les actions liées à son territoire et participera, par solidarité de bassin, à l'ensemble des actions. Une priorisation devra donc être faite au niveau des syndicats mais également à l'échelle intercommunautaire.

Commission J



Zone de Revitalisation Rurale

Améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, c'est possible avec l'Agence de l'Eau .

Comme toute infrastructure, les ouvrages de l'assainissement (branchements, linéaire de réseaux, station d'épuration) et de l'eau potable (unités de production d'eau potable, réservoirs, linéaire de réseaux, branchements) doivent être entretenus, réparés et à terme, renouvelés. Toutefois, les collectivités n'ont pas toujours les moyens suffisants, notamment pour les communes rurales situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

La CCBDP a été retenue le 22 février 2018 comme Zone de Revitalisation Rurale. Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent.

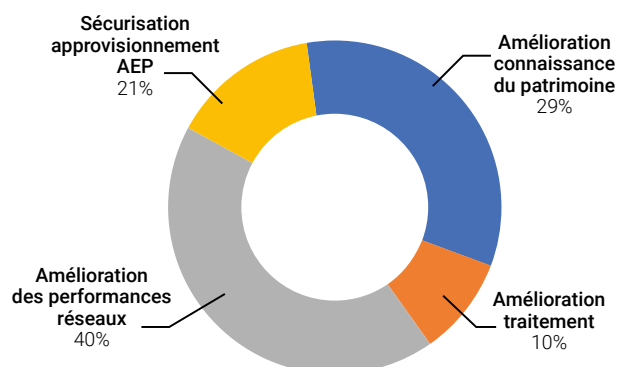
Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, des aides à l'investissement soutiennent ces projets dans le cadre du Plan de relance.

Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau propose donc des aides spécifiques dans le cadre d'un dispositif volontaire de rattrapage structurel des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'objectif est de renforcer, en partenariat avec les Conseils Départementaux, le soutien aux collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale.

30 communes sur 67 et un syndicat d'eau potable se sont portés volontaires pour établir avec la CCBDP un programme de travaux éligibles : AUBRES, AULAN, BALLONS, BELLECOMBE TARENDOL, BUIS LES BARONNIES, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CORNILLON SUR LOULE, CURNIER, EYGALIERS, LA PENNE SUR L'OUVEZE, LA ROCHE SUR LE BUIS, MIRABEL AUX BARONNIES, MONTAUBAN SUR OUVEZE, MONTAULIEU, NYONS, PIEGON, PIERRELONGUE, PLAISIANS, ROCHEBRUNE, SAHUNE, SAINT MAURICE SUR EYGUES, SAINT SAUVEUR GOUVERNET, SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE, SEDERON, VALOUSE, VENTEROL, VERCOIRAN, VILLEPERDRIX, VINSOBRES, SIVU LE RIEU.

Après plus de 6 mois de travail collaboratif entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, les communes, la CCBDP et le bureau d'études CEREG, le plan d'actions du contrat a été établi et comprend 58 opérations.

Répartition des 58 opérations par nature de travaux



Le coût global des travaux retenus pour ce plan d'action est de 5 078 899 € HT.

Tableau des montants de subventions prévisionnelles par compétence et par financeur :

Financier	Eau	Assainissement	Total
Agence de l'eau	1 006 468 €	1 023 103 €	2 029 571 €
Département	917 436 €	856 875 €	1 774 311 €
Total	1 923 904 €	1 879 978 €	3 803 881 €

L'ensemble des opérations devra être mené par les communes d'ici le 31/12/2024.

Ces projets permettront d'amorcer le rattrapage structurel des collectivités dans l'optique du futur transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes en 2026.



Commission J



3651
installations

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

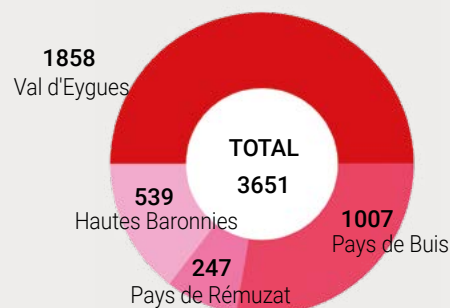
La loi sur l'eau du 3 janvier et l'article L.224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

Cette compétence communale transférée préalablement aux Communautés de Communes du Pays de Rémuzat, des Hautes Baronnies, du Pays de Buis et du Val d'Eygues, est, depuis le 1^{er} janvier 2017, une compétence de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. La gestion du service a donc été harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

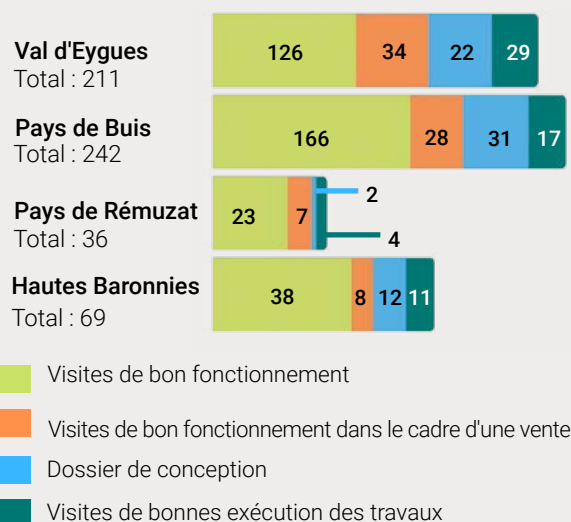
Ainsi, par délibérations n°138-2017 du 20 juin 2017 et n°135-2019 du 24 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le règlement de service du SPANC qui permet de définir les modalités de fonctionnement du service et les dispositions financières qui en découlent (instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de 25 €). Il précise les responsabilités respectives entre les usagers et le SPANC, le déroulement des interventions du service pour l'exécution des missions de contrôle, et les obligations des propriétaires et du service y sont clairement indiquées.

Bilan 2022

NOMBRE D'INSTALLATIONS



VISITES ET RAPPORTS DE VISITES EFFECTUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB DP



LES MISSIONS DU SPANC

1 LE DIAGNOSTIC ET LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

Ce contrôle est réalisé suivant une fréquence de 10 ans. Il permet de vérifier le bon fonctionnement du dispositif, constater les nuisances éventuelles, contrôler la destination des matières de vidange.

Le propriétaire doit tenir à la disposition du SPANC tout élément probant, document nécessaire ou utile à l'exercice du contrôle de diagnostic (plans de masse, dimensionnement, étude de sols, bordereaux de vidange, autorisation de rejet le cas échéant...).

Le contrôle périodique a pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances. Il vise également à s'assurer que les opérations d'entretien sont régulièrement effectuées pour garantir le bon fonctionnement de l'installation. À la suite de ce diagnostic, le SPANC consigne les observations dans un rapport de visite et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement.

2 LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Ces diagnostics sont demandés par les propriétaires ou par son représentant. Ces contrôles sont valables 3 ans dans le cadre d'une vente et sont soumis à une

redevance ponctuelle de 150 € dans le cadre d'une installation référencé et 200 € pour les installations non référencé.

3 LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES ET/OU RÉHABILITÉES

Le contrôle de conception s'opère en amont de tout travaux de réhabilitation ou de construction neuve. L'objectif est de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme à la réglementation et adapté aux caractéristiques du sol, aux contraintes et aux besoins de l'usager en fonction de l'étude de sol (application de l'article L2224-8 CGCT)

Le SPANC intervient donc sur des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) impliquant la mise en place ou la réhabilitation d'un dispositif ANC.

Une étude de sols est primordiale pour que l'installation fonctionne efficacement et de manière durable car le dimensionnement d'une installation dépend des caractéristiques du sol (perméabilité), des caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces principales), des caractéristiques environnementales et sanitaires (forage, inondabilité, captage public, pente, surface disponible...).

Le contrôle s'opère en deux phases : le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux.

Les contrôles de conception et les contrôles de bonne exécution des travaux sont soumis à une redevance ponctuelle de 100 € dans le cadre d'une demande de permis pour la création d'un logement. Dans le cadre d'une réhabilitation, cette prestation est incluse dans la redevance forfaitaire annualisée.

Permanences 2022

Le SPANC de la CCBDP a une mission

d'information au sujet de l'assainissement non collectif et **assure également une permanence** pour accompagner, conseiller et répondre aux différentes problématiques liées à l'assainissement non collectif des usagers du territoire.

Les lundis : à Nyons (siège de la CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Val d'Eygues et de Rémuzat.

Les jeudis : à Buis-les-Baronnies (antenne CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

Tarifs 2022 en vigueur





SOCIAL

Commission K :

Politique territoriale Petite Enfance – Social
Contrat Territorial Global

Commission L :

Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée –
Contrat Local de Santé



Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à
Politique territoriale
Petite Enfance – Social**

Conseillère Départementale
Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission L

Eric RICHARD

**Vice-Président délégué
Enfance Jeunesse –
Prévention Spécialisée
Contrat Local de Santé**

Maire d'Aubres

Commission K



Dépenses
26 243,99 €

Recettes
2 121,10€



2198 livraisons

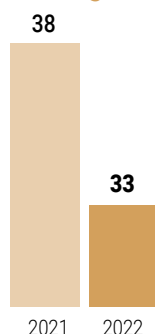


4 433
Repas livrés sur le territoire

Service Portage de repas

Le service de Portage de repas, service destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, est rattaché au territoire des Hautes Baronnies, de la Haute Ouvèze mais peut également concerner des usagers des communes limitrophes en partenariat et en accord avec les communes concernées.

Nb d'Usagers



Familles concernées par Communes

Communes CCBDP	2021 (38)	2022 (33)
Barret de Lioure	1	1
Reilhanette	0	3
Mévouillon	1	1
Montauban sur Ouvèze	2	0
Ballons	1	1
Sèderon	14	7
Sainte Euphémie sur Ouvèze	2	2
Villefranche le Château	0	1
Montbrun les Bains	5	13
Saint Auban sur l'Ouvèze	1	1
Vers sur Méouge	2	1
Eygalayes	2	0
Communes hors territoire CCBDP		
Aurel	1	1
Lachau	3	1
Les Omergues	1	0
Ferrassières	2	0

► Cadeaux de fin d'année

Depuis 2 années, la CCBDP confie à Alain NICOLAS, Vice-Président du territoire des Hautes Baronnies la remise de cadeaux de fin d'année aux aînés de ce territoire. Le 23 décembre 2022 une distribution de produits locaux a été effectuée pour les usagers.

► Intervention environnementale

La CCBDP va s'engager dans une démarche environnementale afin de réduire les déchets des contenants des repas. Les contenants actuels sont en plastiques recyclables, la mise en place d'un dispositif demande une nouvelle organisation.

► Organisation territoriale

Les demandes d'accès au service de portage de repas sont récurrentes. Aussi, la CCBDP va porter, avec le concours de la personne en charge du Contrat Local de Santé, une étude afin d'étendre ce service à l'ensemble du territoire non desservi par ce service important pour les personnes âgées ou en difficulté. Un questionnaire de satisfaction est en cours.



Transport

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies, une convention est signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2018 – 2025.

La Région accompagne ce service à hauteur de 34 848 € par an.

► TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Mévouillon – Laragne - Ce service permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants, (rendez-vous médicaux, courses etc...).

MÉVOUILLON / LARAGNE 2 FOIS PAR SEMAINE :

Mardi : Départ de Mévouillon à 7h45 – Arrivée à Laragne à 9h00

Jedi : Départ de Mévouillon à 12h30 – Arrivée à Laragne à 13h45

► TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les lundis, les élèves du secondaire (Internes) fréquentant des lycées du Vaucluse, utilisent ce service. 5 étudiants sont recensés cette année 2022-2023. Le retour des étudiants, les vendredis est organisé par un prestataire local.

Pour cette année scolaire, les 5 étudiants résident sur la commune de Montbrun les Bains.



1 : Lycée « Saint Joseph » Avignon



1 : Lycée professionnel Agricole « Les Chênes » Carpentras



2 : Lycée « Henri Fabre » Carpentras



1 : Lycée professionnel « Eguilles » Vedène



Fonctionnement

41 243 €

Dépenses / Recettes

Commission K



**25 – 30
partenaires se
réunissent lors
des comités
thématiques**



Convention Territoriale Globale (CTG)

Un outil au service des familles du territoire intercommunal

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CCBDP et la CAF agissent en partenariat pour accompagner et financer les équipements. En 2019, la CAF a sollicité les élus de la Communauté de Communes pour faire évoluer ce partenariat vers une contractualisation unique sur leurs champs d'intervention communs et vers une intervention coordonnée autour des dimensions éducatives, familiales et sociales dans le cadre de la CTG. Ce dispositif est aujourd'hui généralisé sur l'ensemble du territoire national. La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants dans les domaines de la Petite-Enfance, Parentalité, Enfance et Jeunesse, Animation de la vie sociale, Habitat – logement – cadre de vie, Accès aux droits et inclusion numérique.

L'ANIMATION DE LA CTG DES BARONNIES

De 2019 à 2022, plusieurs séminaires de travail ont réuni un large panel d'acteurs locaux de l'enfance-jeunesse, éducation, insertion, social, santé, emploi et lien social. Ces temps de rencontres et d'échanges, de diagnostics et de propositions, de travail et de partage, ont permis de dresser un diagnostic fidèle des besoins de la population et des familles, et de dresser un schéma de développement.

La réunion du Comité de Pilotage du 29/06/2022, a permis de valider le déploiement de la CTG pour l'année à venir.

La gouvernance de la CTG est définie comme suit : En fin d'année 2022, la CCBDP a validé la réforme liée au Bonus Territoire adossée à la CTG, signant ainsi la fin du CEJ.

Comité de Pilotage	CAF et CCBDP (élus et responsables techniques) – rencontre 1 à 2 fois par an
	Validation et décision
Comité technique	Techniciens CAF – CCBDP – Techniciens en fonction des besoins (rencontres régulières)
	Mise en œuvre des décisions et retours sur les avancées
Comités thématiques	Acteurs du territoire (associations, institutions...) - prochaines rencontres à planifier entre le 12/09/2022 et le 07/10/2022, pour chaque thématique. Ces comités sont pilotés par les techniciens de la CCBDP avec soutien possible des techniciens CAF. La chargée de coopération et le conseiller territorial participeront à tous les comités thématiques (vision globale...).
	Animation territoriale – dynamique collective – collaboration – projet partagé...
Ateliers CTG	Réunion plénière des comités thématiques – 1 fois par an, plus si besoin – prochaine rencontre fin 2022
	Retour du territoire : besoins – impacts – validation – réajustement...

Perspectives 2023

- **Déploiement de la CTG : animation du comité technique (COTECH) et mise en place des comités thématiques**
- Depuis fin 2022, le comité technique s'est réuni à 2 reprises pour planifier et préparer les comités thématiques
- Les comités thématiques sont en cours, les travaux finalisés en juin, un rendu sera présenté en octobre.
- La CAF a accordé une année de prolongation de la convention actuelle qui couvre donc la période 2019/2024. Des axes prioritaires de réflexion et d'actions seront validés collectivement. Ils seront traités dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention CTG 2025/2029, dans le courant de l'année 2024.



Petite Enfance

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

COORDINATION PETITE ENFANCE

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la collectivité afin de dynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion. Elle s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2019-2023 pour la réalisation des objectifs de la CCBDP. La CTG est le fil conducteur des politiques sociales avec la CAF sur plusieurs axes, (Accès aux droits et inclusion numérique – Enfance Jeunesse Petite Enfance – Parentalité – Animation de la vie sociale – Logement Habitat) en développant et soutenant l'offre dans ces champs d'intervention.

Bilan 2022

La crise sanitaire a laissé des traces sur l'emploi dans les métiers de la Petite Enfance, impactant fortement les structures d'accueil de notre territoire :

- ▶ Difficulté de recrutement sur des postes exigeant une qualification ;
- ▶ Manque de candidats intéressés par de courtes missions de remplacement ;
- ▶ Territoire étendu, distance importante entre les crèches, ne permettant pas de mutualiser un personnel sur plusieurs structures.

Les missions de la coordination pour cette année 2022 ont été axées en grande partie sur l'accompagnement des structures, au plus près des équipes pour maintenir un accueil de qualité sur notre territoire.

Autres missions de la coordination Petite Enfance

- ▶ Animation du réseau Petite-Enfance,
- ▶ Convention avec Mistigri pour un prêt de Jeux Jouets qui circulent sur les crèches du territoire.
- ▶ Dispositif AVIP*, dans les crèches en gestion directe : labellisation reçue en Juillet 2022 avec agrément pour 3 places (à développer en 2023).
- ▶ Le déploiement du Portail Familles, pour les structures intercommunales et activation de liens pour accès aux accueils associatifs (en projet).

Outil qui contribue à la lisibilité des actions Petite Enfance et à l'information aux familles.

- ▶ Préparation d'une semaine de la Parentalité « Forum Petite Enfance » avec intervention animation des structures d'accueil Petite Enfance du territoire (en projet).
- ▶ Optimiser le poste de référent santé-inclusif pour engager le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des structures existantes dans le cadre de la mission d'animation territoriale Petite Enfance de la CCBDP.

*AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle

Commission K

- Accompagner la mise en application du décret relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants et celui relatif aux exigences applicables en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage d'aout 2021
- Animer les ateliers thématiques Petite Enfance et Parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.
- Ouverture de la Micro-crèche 2/3 ans en régie directe CCBDP de 12 places en décembre 2022.
- Accompagnement des structures d'accueil intercommunales dans une gestion optimisée et mutualisée pour venir en soutien aux missions des directrices de crèche et développer la capacité d'accueil au plus près des besoins des familles.
- Accompagnement technique dans la réflexion d'un accueil itinérant dans les Hautes Baronnies.

Pendant la période de pandémie, les missions de coordination ont essentiellement eu pour objectifs de :

- accompagner l'ensemble des structures et veiller à répondre à l'accueil des enfants sur l'ensemble du territoire;
- maintenir l'animation du réseau des professionnels de la Petite Enfance (en présentiel ou visioconférence);
- de mettre en place des plans de continuité de service afin de poursuivre l'accueil des jeunes enfants en s'assurant des conditions sanitaires adaptées et validées par les services de l'Etat;
- mettre en place une veille sanitaire régulièrement actualisée en fonction des consignes et recommandations nationales.



Val d'Eygues

Micro-crèche "2-3 ans" Nyons
Multi Accueil "Les Petits Lutins" Nyons
Accueil de loisirs "Les P'tits Bouts" Nyons
Multi-accueil "Côté Soleil" - Mirabel-aux-Baronnies
Micro-crèche "A Petit Pas" Les Pilles
Relais Petite Enfance (RPE)
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Hautes Baronnies

Micro-crèche "Mont'Bambin" Montbrun-les-Bains



Pays de Buis

Multi Accueil "Les Souris Vertes"



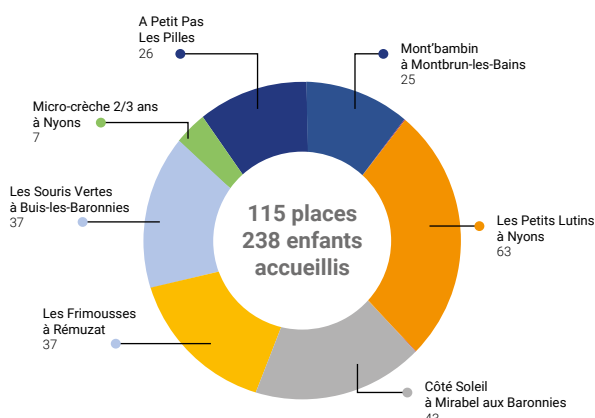
Pays de Rémuzat

Multi Accueil "Les Frimousses"

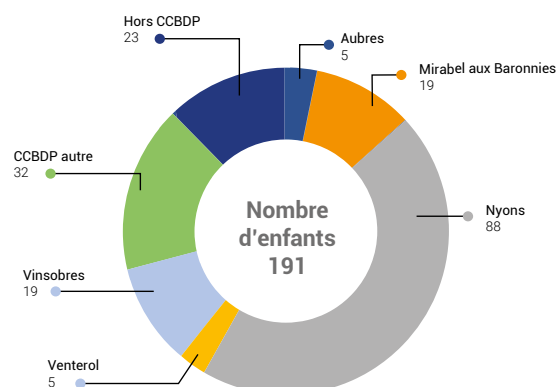
2022 : ACCUEIL DE LOISIRS LES "PETITS LOUPS" 3-6 ANS SEDERON

Nombre d'enfants : 32

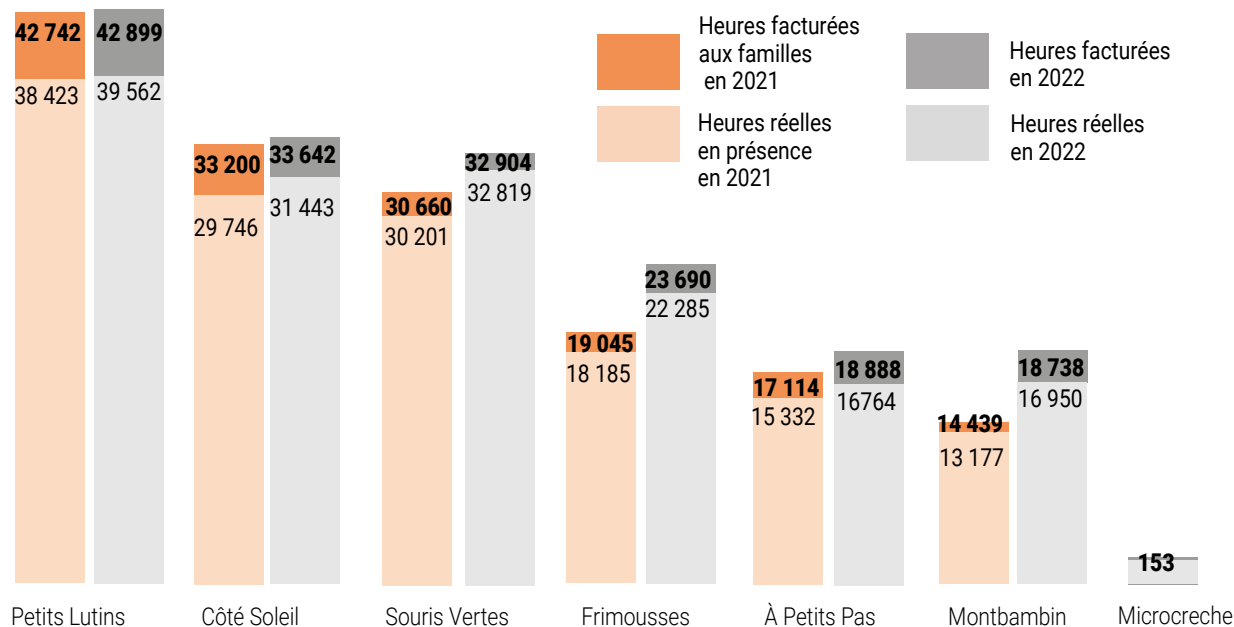
2022 : ACCUEIL EN COLLECTIVITE 0-3 ANS



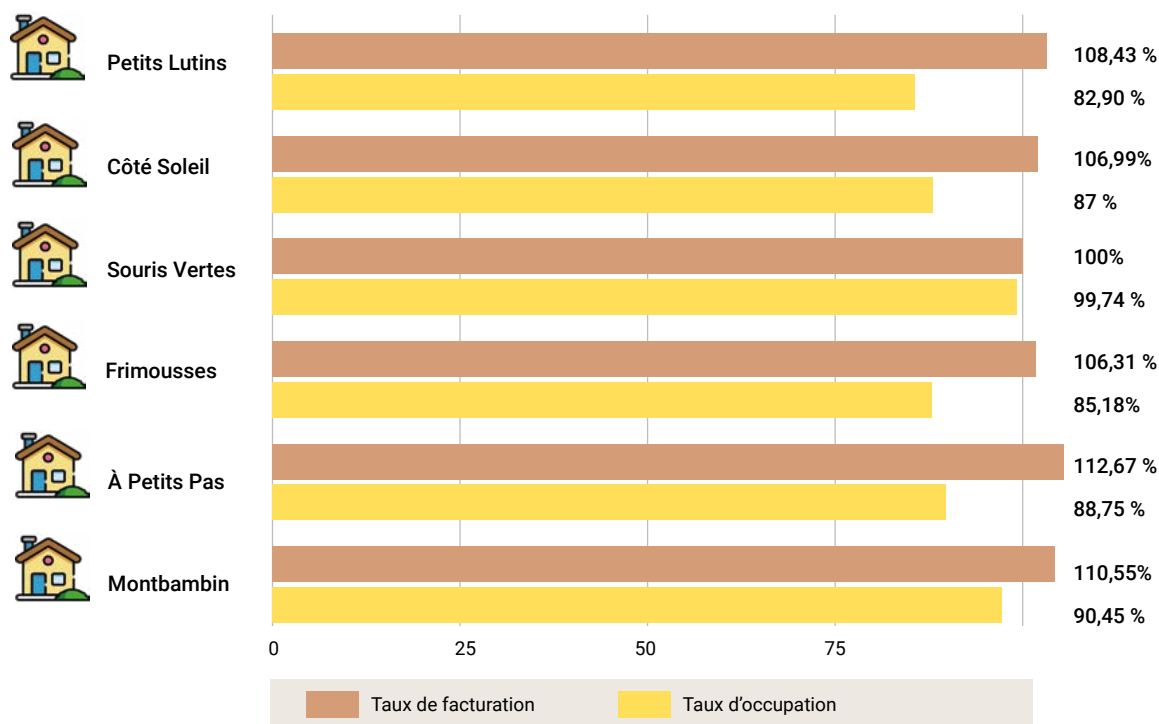
2022 : ACCUEIL DE LOISIRS AUX "P'TITS BOUTS" 3-6 ANS NYONS



BILAN D'ACTIVITÉ 2022



BILAN DES TAUX DE FACTURATION ET DE FRÉQUENTATION 2022



Commission K

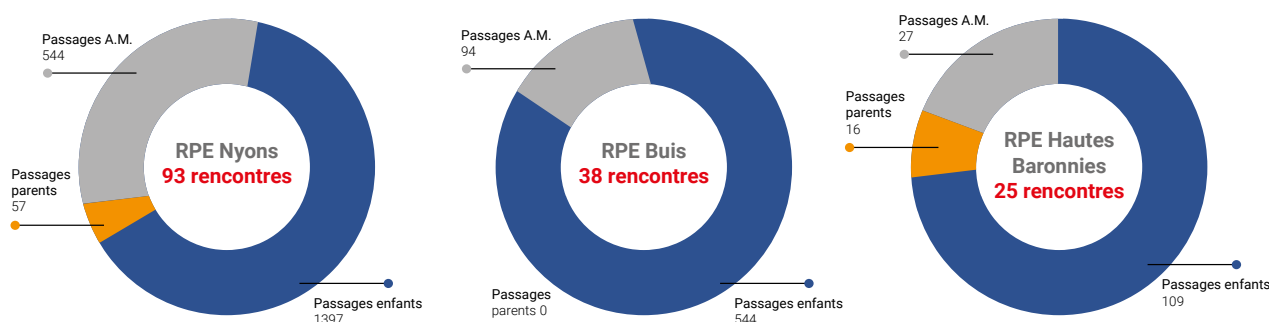
LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE

Service aux assistantes maternelles du territoire :

- ▶ en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- ▶ en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- ▶ en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- ▶ en organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- ▶ en facilitant leur accès en formation continue.

Service administratif aux parents adhérents :

- ▶ en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- ▶ en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- ▶ en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- ▶ en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.



Le lieu d'accueil parent enfant (Laep) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Amplitudes d'ouverture annuelle
399 heures



Nombre de familles utilisatrices
163 familles (dont 91 nouvelles)



Nombre d'enfants concernés
188 enfants (dont 103 nouveaux)



Perspectives 2023

- Réflexion sur la requalification du bâtiment de la crèche Les Frimousses à Rémuzat
- Une offre à construire sur le bassin de vie de Sederon
- Intervention d'un référent santé inclusif sur toutes les structures d'accueil Petite Enfance du territoire
- Etude CAUE sur l'adaptation de l'accueil permanent de la Micro-crèche 2/3 ans
- Développement des places AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)
- Lancement de l'étude pour la réalisation d'un nouvel équipement pour l'accueil de la crèche Mont Bambin à Montbrun-les-Bains
- Projet de construction de la crèche Les Souris Vertes/LAEP et RPE, démarrage des travaux en 2024
- Projet de Forum Petite Enfance sur l'ensemble du territoire



Service Enfance – Jeunesse Animation Territoriale

La compétence Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale de la CCBDP est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) enfance qui accueillent des enfants de 3 -12 ans,
- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) jeunesse qui accueillent des enfants de 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.),
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé), 12 - 25 ans,
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, la Communauté met en œuvre, en matière d'animation territoriale, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) et un projet Leader de mutualisation culturelle. Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

POUR MENER À BIEN SA POLITIQUE LA CCBDP A CONTRACTUALISÉ AVEC :

► La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre

- **Du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** : prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination du CEJ,
- **De la Prestation de service (PS) Jeunes** pour l'Animation de Proximité
- **De la CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle)**

► **Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention** : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

► La CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle) fait l'objet d'une

contractualisation avec : l'Etat (Préfet), la DRAC, la Région, le Département de la Drôme, le Ministère de l'Education Nationale, la CAF et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Ces contractualisations permettent :

- de piloter une politique ambitieuse et innovante,
- de faire co-financer environ 50% des actions Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale du territoire.

Commission L



La Coordination Enfance-Jeunesse

Pendant de nombreuses années, la coordination Enfance-Jeunesse était assurée par le responsable du service Enfance-Jeunesse.

Depuis 2021, l'organisation en Pôle Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Animation Territoriale, CTEAC a mis en évidence la nécessité d'un recrutement dédié exclusivement à la coordination Enfance Jeunesse. Recrutement en cours.

La Compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (3-12 ans)

L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés.

Il accueille les enfants, pendant leur temps libre (hors temps scolaires).

Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 12 ans. Pour les plus jeunes, il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et pour les adolescents, c'est un espace de socialisation hors du cadre familial.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...) et fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur environnement quotidien et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

Le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière les mercredis, parfois les samedis, et pendant les vacances scolaires.

L'Enfance est une compétence intercommunale. La CCBDP gère en direct certains services et soutient des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE DE LA CCBDP



LES GUARDS - NYONS ► 6-12 ans

320 enfants inscrits :

- 98 enfants les mercredis
- 197 pendant les petites vacances
- 237 enfants l'été dont quasiment 77 % du Val d'Eygues, 3% du Pays de Buis, 2% du Pays de Rémuzat, 18 % hors CCBDP.



LES PETITS LOUPS - SÉDERON/MONTBRUN ► 3-12 ans

87 enfants inscrits :

- 26 enfants les mercredis
- 50 pendant les petites vacances
- 69 enfants l'été

Fréquentation moyenne pendant les vacances :

- 60 % des Hautes Baronnies
- 1 % du Pays de Buis
- 39 % hors CCBDP



LES ACCUEILS DE LOISIRS EN GESTION DÉLÉGUÉE

LE CHAT BOTTÉ - BUIS-LES-BARONNIES ► 3-12 ans (conventions associations)

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.

130 enfants inscrits dont 92 % sont du territoire de la CCBDP.

LE CENTRE DE LOISIRS - LA MOTTE-CHALANCON ► 6-12 ans

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

34 enfants inscrits dont 32 % sont du territoire de la CCBDP.

Commission L



La Compétence Jeunesse

La compétence Jeunesse intercommunale couvre l'ensemble du territoire et est définie par l'intérêt communautaire.

Pour l'intercommunalité, cette compétence recouvre :

- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé),
- Les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons).
- La Coordination Enfance-Jeunesse

Par ailleurs :

- La ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune.
 - La commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse.
- Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

SASÉ : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF UN SERVICE PILOTE DANS LA DRÔME

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :

- La présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse),
- Les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires /extrascolaires),
- Le travail en réseau partenarial.

Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnement.

Accompagnement social :

- **Les problématiques** : l'écoute générale, l'insertion professionnelle, la scolarité, la santé, la famille, la mobilité.
- **Mises à l'abri** de 2 jeunes.

Actions collectives :

- **Les ID de Jeunes** (4 sorties réalisées : 2 à Marseille, 1 soirée gaming, 1 après midi goûter et jeux) : participation de 26 jeunes
- **Animations sportives** (gymnase à Buis) : 35 ouvertures, 387 participations
- **Soirées repas et jeux** : 3 soirées et 12 participations
- **Les ateliers Contrat Engagement Jeunes avec la Mission Locale et l'association TEMPO** : 4 ateliers, 50 participations
- **Le dispositif d'accompagnement des jeunes organisateurs d'évènements concernant la Réduction des Risques en partenariat avec l'association TEMPO** : 1 accompagnement pour 5 participations.
- **Les "Qu'en penses-tu? Qu'en pensent tes potes?"** : Au collège de Nyons avec le pôle médico-social : 300 participations



**En 2021
le SASÉ a
accompagné :**

47 jeunes
et 26 suivis
éducatifs

Prévention Spécialisée

		2022
Tranche d'âge	moins de 11 ans	0
	11-14 ans	11
	15-17 ans	16
	18-21 ans	16
	plus de 21 ans	4

LES ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



► **Planète Jeunes, basé à Buis-les-Baronnies**

En 2022 : 64 jeunes inscrits

► **Section 2 Jeunes, basé à Séderon**

En 2022 : 21 jeunes inscrits.

Animation Territoriale

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

Le Kremo – Pow ou le Grand Rituel remis au goût du jour par les baronniers – Mai 2022 Curnier

Objectif : accompagner la réappropriation du Grand Rituel par les habitants des Baronnies. La CCBDP et la compagnie KXKM* se sont donc réunis autour d'une vingtaine d'acteurs et d'habitants du territoire pour co-organiser un événement ludique et familial. Les objectifs étaient de réunir les 4 jarres et les participants venant des différentes vallées pour réinventer un rituel afin de se débarrasser collectivement de nos peurs et lancer le second voyage des jarres dans les villages. Chaque habitant ou structure qui le souhaite peut s'emparer d'une jarre pour la faire voyager et inviter les habitants à y déposer leurs peurs. La coordination de l'événement était co-portée par la compagnie, La Baronne et la CCBDP. Le Kremo – Pow a réuni un public familial d'environ 200 personnes autour d'une exposition et les créations réalisées par les enfants des écoles, des ateliers d'écriture et de théâtre, de chant collectif en occitan composé pour l'occasion par « Captain Flo » et d'une mise en scène du rituel par KXKM*, mise en musique par la « Batucada La Bolha ».

*KXKM : Komplex Kapharnaüm

L'APPEL À PROJETS « CULTURES EN BARONNIES » 2022

AXE 1 : Projets d'Éducation Artistique et Culturelle - EAC

- Association Contes et Rencontres (Vinsobres) « Babel / Des contes plein la bouche »

Ateliers de conte auprès des élèves et des enseignants du primaire et du secondaire, en lien (les écoles élémentaires de Nyons, Buis-les-Baronnies et Sahune, à la Cité scolaire de Nyons).

- Association NOONSI Productions (Montbrun-les-Bains) « Fais ton cirque en Baronnies »

Ateliers d'initiation et de découverte des arts du cirque, temps de médiation et de rencontres avec des artistes accueillis en résidence

- Editions des Lisières (Curnier) « Livre ensemble en Baronnies »

Ateliers d'impression et d'illustration, en vue d'éditer un livre, en lien avec les publics de l'association Intervalle et de la Résidence Autonomie La Pousterle et de la Maison des Possibles.

AXE 2 : Projet structurant pour le secteur artistique et culturel

- Association la Baronne (Nyons) - Création d'un site web

Elaboration d'un site web et d'une cartographie interactive des « faiseurs de cultures » en Baronnies.

Commission L

► Signature de la nouvelle CTEAC



(Signature officielle de la 3^{ème} convention - 8 décembre 2022)

Forte des 2 précédentes éditions, la CCBDP renouvelle la 3^{ème} CTEAC pour la période 2022-2025, avec l'ambition de proposer :

1) Une résidence de médiation artistique. L'idée : inviter des artistes à venir rencontrer et interroger le territoire et ses habitants, à travers des créations collectives, des rencontres et des projets artistiques pour la réalisation d'un projet artistique de territoire qui permet d'accueillir pour une durée de 3 ans la compagnie Komplex Kapharnaüm.

2) Une saison artistique et culturelle itinérante et gratuite, faite de rencontres avec les artistes accueillis en résidence et des artistes du territoire, de spectacles, d'expositions, de performances, d'espaces pour expérimenter des pratiques artistiques.

3) Des temps de formations et de rencontres sur les questions artistiques et culturelles

4) L'aide et l'accompagnement technique.

5) Le soutien financier d'actions et de coopération artistique et culturelle portée par les acteurs du territoire et complémentaires à celles de la CTEAC, par la mise en oeuvre d'un appel à projet annuel « Cultures en Baronnie ».

6) L'élaboration du Projet Culturel de Territoire (PCT)

7) Un accompagnement des porteurs de projets artistiques et culturels



► CTEAC - Ouverture de la Saison 8 :

Année 1 : Castings et collecte de paroles filmées

1- La cabine de tournage est implantée au gré des saisons dans des lieux naturels de rencontres, s'appuyant sur les événements rassembleurs. C'est un signe dans le paysage.

2- L'équipe mobile part à la rencontre de celles et ceux que l'on croise rarement, dans les villages et hameaux alentours. Elle est là pour « repérer » des espaces possibles de tournage. Elle frappe aux portes, demande, s'installe, filme : un champ, une entrée de supérette, une cuisine, les habitants dans leur quotidien.

3- La restitution et l'élaboration du scénario. Lors de la seconde session de résidence, la cabine devient espace de travail où les artistes moulinent la matière accumulée. À la fin de la semaine, les habitant-e-s sont invité-e-s à assister à la « Rencontres des scénaristes ». À partir de toutes les suggestions, discussions, une bribe de scénario voit le jour... synthèses et ressentis artistiques de toutes ces rencontres.

Perspectives 2023

- Mise en place d'un Comité Culturel Local (CCL) : rencontres entre élus et acteurs de territoire, compagnie artistique et collectivité pour accompagner et évaluer le projet « Le Très Grand Film »
- Accompagnement du CoCoop (réseau acteurs culturels du territoire) avec l'association « BARONNE »
- Favoriser la structuration et la mutualisation des ressources, co-animation du réseau des acteurs du territoire
- Elaboration du Projet Culturel de Territoire inscrit dans le Projet de Territoire de la collectivité en concertation avec les acteurs les élus impliqués dans la dynamique culturelle intercommunale



Contrat Local de Santé

Suite au Diagnostic Local de Santé de 2019 et 2020, l'engagement de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale avec l'Agence Régionale de Santé et les Professionnels de Santé de Territoire, les partenaires divers, les élu.e.s, la démarche territoriale de santé s'est concrétisée, afin de mettre en place un Contrat Local de Santé. Le travail d'écriture du Contrat Local de Santé est largement engagé.

Bilan 2022

A partir du 1^{er} septembre 2022, une chargée de mission Contrat Local de Santé a pris ses fonctions. Durant les 4 mois de septembre à décembre, l'animation de dynamiques territoriales et pluri partenariales autour du Contrat Local de Santé des Baronnies en Drôme Provençale a pu commencer. Des temps d'actions diverses se sont déroulés dans les territoires : rencontres, échanges, afin de favoriser l'acculturation et l'appropriation pour l'ensemble des personnes autour des thématiques prégnantes et à améliorer telles que : l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins, des parcours de santé, de la santé mentale, des déterminants environnementaux de la santé

Commission K



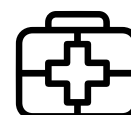
le 11 octobre
Forum des métiers de l'intervention aux domiciles et du soin



97 personnes accueillies
Semaines d'Information en Santé Mentale – SISM
le 20 octobre



le 29 octobre
1^{ère} journée du répit des aidants
100 personnes



Partenariat avec les pharmacies + une formation : prévention des violences faites aux femmes

Perspectives 2023

- Comité de pilotage élargi à l'ensemble des acteurs : rendu du Diagnostic / lancement
- Temps de réunions et de travaux sur les thématiques repérées : écriture des fiches actions définissant le plan d'action et les groupes de travail / travaux liés
- Rédaction du contenu de la convention afin de signer l'engagement pour 05 ans
- Signature de la convention formalisant le Contrat Local de Santé avec les fiches actions adossées et l'engagement de moyens de l'ensemble des partenaires



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

L'année 2022 a été marquée par une croissance atone et une inflation dynamique et forte liées aux effets de la guerre en Ukraine et à la hausse galopante du prix de l'énergie qui a impacté notablement les services et les charges de la CCBDP.

2023 se doit d'être une année Fondamentale et Déterminante avec entre autres...

→ **Le PCAET** doit se finaliser et comme son nom l'indique, c'est un Plan Climat Air Energie TERRITORIAL ! Il se doit de mailler ce que peut Initier, Entreprendre, Programmer la CCBDP, mais également y lier et agréger toutes les actions, les programmes que chaque **Commune** de notre Territoire Communautaire a décidé de mettre en œuvre pour son Village ou sa Ville.

C'est un élément majeur et prépondérant, ancré au cœur de notre **Projet de Territoire**, projet dont la démarche d'élaboration sera lancée lors de la prochaine **Conférence des Maires**, et devra également correspondre dans le cadre de la structuration et l'**élaboration du SCoT Rhône Provence Baronnies**, qui est, lui aussi, un document obligatoire, stratégique et prospectif, qui doit assurer la cohérence des orientations retenues sur le Territoire à l'horizon de 20 ans.

Les 2 communes bourgs centres identifiés et reconnu par l'Etat dans le processus « **Petite Ville de Demain** » Nyons et Buis-les-Baronnies, doivent avoir un **rôle majeur structurant et déterminant**, que nous devons prendre en compte dans nos

réflexions et travaux. Pour ce faire, une signature de la convention ORT « **Opération de Revitalisation de Territoire** » aura lieu avant l'été.

→ Notre Projet de Territoire se doit de répondre et de nourrir le CRTE « **Contrat de Relance et Transition Ecologique** » qui est tracé par l'Etat. Ce contrat a vocation à accélérer la relance et nous permettre **d'accompagner la Transition Ecologique, démographique, numérique et économique** auquel nous devons faire face au niveau du Bloc Communal (communes/interco) dans une dynamique de **Cohésion Territoriale Collective et Solidaire**.

Nous poursuivons également :

→ Nos travaux dans le cadre de la loi Mobilité, et en partenariat avec la Région, **l'élaboration du schéma des mobilités durables** doit coller au mieux aux réalités efficientes des besoins de l'ensemble des usagers du territoire, dans un espace de Vie Rural et Trans-Départemental.



→ **La mise en place et l'organisation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat** (SPPEH), dont l'animation est confiée au CEDER (Centre pour l'environnement et le développement de l'énergie renouvelable) suit son cours.

Le diagnostic Habitat du Territoire CCBDP est lancé comme cela était identifié dans nos statuts et il se trouve être un élément structurel du **Projet de Territoire**.

Nous nous sommes engagés dans ce Projet avec pragmatisme et détermination, pour résister et essayer de sauvegarder un horizon et un projet de Vie au cœur de nos Baronnies, mais cependant dans le respect de nos paysages et de notre patrimoine agricole.

→ Nous conventionnerons avant le 1^{er} semestre prochain, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et la Chambre des Métiers pour accompagner les artisans commerçants, et également avec la Chambre d'Agriculture pour poursuivre les travaux sur l'installation et la transmission en agriculture avec les partenaires privilégiés des différentes filières.

→ Nous avons également lancé une étude pour le **Schéma Directeur Immobilier** Energétique et parallèlement une étude Photovoltaïque sur l'ensemble de nos bâtiments et tenements et nous restons à la disposition et au service des communes qui le désirent pour les accompagner dans les études et démarches.

Vous comprendrez donc que notre véritable engagement et notre détermination vers une transition écologique de notre Territoire, est la ligne de fond pour chacune de nos politiques publiques territoriales.

Par ailleurs, les vice-présidents et les vice-présidentes en charge des différentes commissions continuent d'avancer sur leurs missions respectives avec notamment :

→ En termes d'économie et de développement, Il est indispensable entre autres d'engager en lien étroit avec les communes, la réalisation de **2 zones d'activités intercommunales** sur Buis-les-Baronnies et sur Nyons.

→ **La base Trail** inaugurée à la fin de l'année, va être promue lors des manifestations sportives de 2023 et connaîtra sa 1^{ère} édition du trail Nyons-Buis-les-Baronnies « sur les traces du GR 9 ».

→ Dans les Activités de Pleine Nature en 2023, il y aura également une **restructuration du VTT** sur le Val d'Eygues et une augmentation de volume d'entretien VTT sur le Pays de Rémuzat.

→ Nous devons suivre le lancement de la **démarche AIRE PROTEGÉE** pilotée par l'Etat, qui vise à inscrire en protection forte des secteurs naturels du territoire.

→ Face au désengagement de la Fédération Nationale de l'Escalade, nous sommes dans l'obligation de lancer une étude sur l'opportunité de la prise de compétence « **gestion des sites d'escalade** » avec une vraie problématique en termes de responsabilité et d'assurance

→ En ce qui concerne la compétence Tourisme, le lancement d'une étude stratégique et un travail prospectif « **Eau et Tourisme** », en effet miroir avec les changements climatiques doit se mettre en place ; s'investir et accompagner en termes d'ingénierie, des opérations touristiques en accord avec les acteurs et à l'écoute des communes.

→ En matière de **mutualisation**, il convient d'assurer que ce qui a été mis en place, fonctionne et corresponde aux attentes afin d'amener, s'il en est nécessaire, des évolutions et être à l'écoute de l'ensemble des communes pour apprécier conjointement les différents types, et après analyses, en approuver les enjeux.



→ Cette année est également une année déterminante pour la filière et la compétence **TRAITEMENT DES DECHETS**. Bien évidemment, l'enjeu majeur est la problématique de la gestion des **Biodéchets**. Ils sont définis par le cadre de la loi Environnement qui a édicté que : « ce sont tous les déchets de jardin, ainsi que tous les déchets alimentaires et de cuisine produits par les ménages et autres citoyens ».

Pour contenir, limiter et maîtriser sensiblement la hausse et les coûts, il est conjointement indispensable d'amener à trier encore plus et mieux, avec le plus grand respect des consignes, pour assurer un minimum d'efficacité et assumer raisonnablement un avenir de vie générationnel sur notre Territoire des Baronnies en Drôme Provençale.

Nous allons mettre en place **les conteneurs pour les cartons bruns/marrons**, déployer en lien avec les Communes, les **Composteurs Individuels et des Placettes Collectives**. Une collecte des **encombrants** va également être mise en place dans les différents territoires de notre Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, afin d'éviter les dépôts sauvages.

→ Le règlement de services du SPANC a été validé et approuvé en 2022, et une aide à la réhabilitation par la CCBDP et le programme de l'Agence de l'eau, a été mise en place.

→ Le contrat ZRR « Zone de Revitalisation Rurale » a été signé le 5 octobre 2022, les communes ont jusqu'à la fin 2024 pour mener à bien les 58 opérations de travaux d'eau et d'assainissement.

→ Le diagnostic et l'étude préalable au transfert des compétences **Eau et Assainissement** a été lancé en 2022, notamment en élaborant une cartographie des réseaux et le schéma directeur en matière d'objectif de rendement pour établir un diagnostic de l'existant technique, financier, et juridique, et en définir une organisation à mettre en place pour l'étude de plusieurs scénarios pour 2023.

→ 2022/2023, la structuration et de la réorganisation du service **Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse** se poursuit, malgré la pénurie/ carence en Ressource Humaine de professionnels

de l'animation et de l'Education spécialisée. L'inauguration de la micro-crèche de Nyons aura lieu en début d'année et la réhabilitation de la maison de l'enfance à Buis-les-Baronnies est en cours.

→ Au sujet de la CTEAC (**Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle**), en décembre 2022 a eu lieu la signature de la 3^{ème} convention pour 3 ans (2023-2025), aux côtés de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région, du Département, de l'Education Nationale, du PNR (Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales).

→ Sous l'autorité de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et en lien avec la convention signée avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), la gestion et l'animation du Contrat Local de Santé, a été lancé, un comité de pilotage devra avoir lieu en janvier 2023 pour une signature en milieu d'année.

→ Que voulons-nous faire de notre Territoire ? Que souhaitons nous laisser à nos lendemains, comment imaginons-nous l'Horizon en notre Âme et Conscience ? C'est tout cela que nous devons Insuffler, avec Dynamisme et Cohérence, Volonté et Cohésion dans notre **Projet de Territoire**.

Pour cela, malgré les tourments de cette période d'inquiétude et de souffrance, **il nous faut Investir et nous Investir** pour préserver nos atouts, nos forces et, travailler et corriger Collectivement et Solidairement nos Faiblesses, pour que notre Territoire des Baronnies en Drôme Provençale éclaire son Horizon, d'Espoir Raisonnable et Raisonné, mais oh combien Dynamique et Ambitieux.

Pour ce faire, il est indispensable d'avoir un Bloc Communal, fort, soudé, solidaire, pour faire en sorte que notre Territoire des Baronnies en Drôme Provençale inspire à ÊTRE « Source de Vie pour une Terre d'Espérance ».

Bien respectueusement,

Thierry Dayre
Président de la Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale

LISTE DES COMMUNES ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Année 2022

Marc HAMARD
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Lionel FOUGERAS
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
François GROSS
Daniel CHARRASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Philippe CAHN
Jean-Michel LAGET
Sébastien ROUSTAN
Jean-Claude BRUS
Yoann GRONCHI
Denis CONIL
Patrick LEDOUX
Eric LYOBARD
Gérard TRUPHEMUS
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Pascal CIRER-METHEL
Jérôme BOMPARD
Michel GREGOIRE
Jean-Marc PELACUER
Lionel ESTEVE
Monique BALDUCI
Brigitte DUC
Philippe LEDESERT
Augustin CLEMENT
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK

ARPAVON
AUBRES
AULAN
BALLONS
BARRET DE LIOURE
BEAUVOISIN
BELLECOMBE – TARENDOL
BENIVAY – OLLON
BESIGNAN
BUIS LES BARONNIES
CHATEAUNEUF DE BORDETTE
CHAUDEBONNE
CHAUVAC LAUX MONTAUX
CONDORCET
CORNILLAC
CORNILLON SUR L'OULE
CURNIER
EYGALAYES
EYGALIERS
EYROLES
IZON LA BRUISSE
LA CHARCE
LA PENNE SUR OUEZE
LA ROCHE SUR LE BUIS
LA ROCHETTE DU BUIS
LE POET EN PERCIP
LE POET SIGILLAT
LEMPES
LES PILLES
MERINDOL LES OLIVIERS
MEVOUILLON
MIRABEL AUX BARONNIES
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE
MONTAULIEU

Didier GILLET
Sylvie GARNERO
Géraud BONToux
Didier LAFFITE
Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
Louis AICARDI
Gilbert MORIN
Alan PUSTOCH
Martial BONNEFOY
Olivier SALIN
Annelise FAREL
Jean-Louis NICOLAS
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON
Jean GARCIA
Alain LABROT
Christelle RUYSSCHAERT
Nadège RANCON
Alain FRACHINOUS
Muriel BREDY
Janine AMAR
Alexandre PENIGAUT
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Eliane GAUTHIER
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

MONTBRUN LES BAINS
MONTFERRAND LA FARE
MONTGUERS
MONTREAL LES SOURCES
NYONS
PELONNE
PIEGON
PIERRELONGUE
PLAISANS
POMMEROL
PROPIAC
REILHANETTE
REMUZAT
RIOMS
ROCHEBRUNE
ROUSSIEUX
SAHUNE
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE
SAINT FERREOL TRENTÉ PAS
SAINT MAURICE SUR EYGUES
SAINT MAY
SAINT SAUVEUR GOUVERNÉT
SAINTE JALLE
SEDERON
STE EUPHEMIE SUR OUEZE
VALOUSE
VENTEROL
VERCLAUSE
VERCOIRAN
VERS SUR MEUGE
VILLEFRANCHE LE CHATEAU
VILLEPERDRIX
VINSOBRES

Baronnies
en drôme provençale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».